



Rapport 2020

Produit Formation professionnelle

Version	1.0
Statut du document	terminé
Classification	non classifié
N° de document	814211
N° d'affaire	2020.BKD.766



Table des matières

1.	L'essentiel en bref.....	3
2.	Produit Formation professionnelle	5
2.1	Mission principale.....	6
2.2	Pilotage	6
2.3	Charges financières	8
3.	Résultats pour la période 2017-2020.....	9
3.1	Maintenir le taux élevé de formation	9
3.1.1	Accès direct et solutions transitoires	9
3.1.2	Compensation des désavantages	14
3.1.3	Maintenir la réussite scolaire et professionnelle à un niveau élevé	16
3.1.4	Maturité professionnelle (MP)	20
3.1.5	Renforcer la transition 2	23
3.2	Promouvoir les diplômes professionnels pour adultes	25
3.2.1	Diplôme professionnel pour adultes.....	25
3.2.2	Promotion des compétences de base.....	27
3.3	Renforcer la formation professionnelle supérieure	28
3.3.1	Ecoles supérieures (ES)	28
3.3.2	Cours préparatoires aux examens fédéraux (EP/EPS)	30
3.3.3	Changement de régime sans incidence sur le budget	30
3.4	Adapter la formation professionnelle aux nouveaux défis	31
3.4.1	Stratégie nationale « Formation professionnelle 2030 »	32
3.4.2	Evolution démographique	32
3.4.3	Développement des professions.....	34
3.4.4	Transition numérique dans le domaine de la formation.....	36
3.4.5	Langues et mobilité	38
3.4.6	Influer activement sur les structures de la formation professionnelle	38
3.5	Garantir le financement de la formation professionnelle	40
3.5.1	Evolution des coûts du produit Formation professionnelle	41
3.5.2	Programme d'allègement 2018 (PA 2018) et référentiel intercantonal	42
4.	Bilan de la période sous revue 2017-2020.....	44
5.	Perspectives pour la période 2021-2024.....	45
6.	Annexe	48
6.1	Aperçu du produit Formation professionnelle	48
6.2	Aperçu du sous-produit Préparation professionnelle.....	50
6.3	Aperçu du sous-produit Formation professionnelle initiale.....	51
6.4	Aperçu du sous-produit Formation professionnelle supérieure	52
6.5	Aperçu du sous-produit Formation continue	53
6.6	Evolution des coûts dans le domaine de la formation professionnelle supérieure 2017-2020 et du nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s pour lesquels le canton de Berne est débiteur.....	54
6.7	Flux financiers dans le cadre des accords intercantonaux sur les contributions aux frais d'enseignement	55
7.	Liste des abréviations	56
8.	Sommaire des illustrations	58

1. L'essentiel en bref

« Un système éducatif performant offre de meilleures opportunités pour promouvoir l'autonomisation et la réussite de chaque individu. Il favorise également le développement social et économique de la Suisse. »¹

Cette citation tirée de la déclaration 2019 de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation constitue le cadre idéal pour le présent rapport sur le produit Formation professionnelle à l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP). Ce document développe les aspects de la formation professionnelle sur lesquels l'administration doit mettre l'accent. Les prestations et les résultats présentés ne sont possibles que parce que la formation professionnelle est portée par différents acteurs : les prestations principales sont fournies par les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises ; l'Etat et l'administration ne peuvent que veiller à fournir les meilleures conditions cadres possibles.

En 2018, près de 94 % des jeunes adultes (jusqu'à 25 ans) ont obtenu dans le canton de Berne un diplôme au terme du degré secondaire II, 75 % d'entre eux dans la formation professionnelle. Tout porte donc à croire que le système de formation bernois est performant, attractif et de qualité. Une telle réussite, surtout dans la formation professionnelle, est le fruit d'une préparation de qualité à l'école obligatoire, du soutien de l'orientation professionnelle, d'un nombre suffisant de places de formation, de la motivation des élèves, d'une bonne coopération entre les trois lieux d'apprentissage (entreprise formatrice, cours interentreprises, école professionnelle) et d'une stratégie pour le produit Formation professionnelle capable d'anticiper les enjeux de la formation professionnelle.

L'analyse des prestations fournies ces dernières années pour le produit Formation professionnelle montre que la formation professionnelle se développe, au niveau national comme au niveau cantonal. Les recommandations stratégiques du rapport 2016 ont obtenu le statut de stratégies dans le cadre de l'examen réalisé par l'OMP durant la période couverte par le rapport. La plupart des objectifs qui y sont liés ont pu être atteints. Ainsi, l'accès direct à la formation professionnelle à l'issue de la scolarité obligatoire s'est amélioré. Le taux de titulaires de la maturité professionnelle a également progressé, tout comme la courbe d'apprentissage de la transformation numérique dans les écoles professionnelles, qui a connu un nouvel essor en raison du coronavirus. Le passage au nouveau système de financement dans la formation professionnelle supérieure a pu se faire sans entraîner de coûts supplémentaires et le nombre de personnes qui étudient dans les écoles supérieures augmente légèrement dans le canton de Berne. Alors que le nombre de contrats d'apprentissage est en baisse et que les charges de personnel sont en hausse (progression salariale ou augmentation de la masse salariale ?), les mesures d'économie ont permis de maintenir les coûts par contrat d'apprentissage à un niveau stable. En revanche, il n'a pas été possible de maintenir le taux élevé de diplômé-e-s ni de doubler le nombre de diplômes professionnels pour adultes.

La pandémie de COVID-19, qui s'est déclarée à la fin de la période couverte par le rapport, a eu un impact majeur sur la fourniture des prestations dans la formation professionnelle. La crise a poussé tous les acteurs de la formation professionnelle à fournir des prestations de soutien supplémentaires et à trouver des solutions créatives, notamment dans les domaines de l'enseignement scolaire, des examens de fin d'apprentissage et des examens de maturité 2020, de l'accès direct à la formation professionnelle et du passage de la formation au marché du travail.

Pour la période 2021 – 2024², les cinq stratégies actuelles³ doivent rester au cœur de la fourniture des prestations liées au produit Formation professionnelle car elles continuent de jouer un rôle déterminant dans la politique de formation. Compte tenu du développement rapide et continu des technologies, des

¹ Déclaration 2019 du DEFR et de la CDIP sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation

² En application de l'article 112a de l'ordonnance sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP), l'INC recense et analyse tous les quatre ans, à l'intention du Conseil-exécutif, les prestations requises au titre du produit Formation professionnelle afin que celui-ci puisse fixer les directives stratégiques concernant l'offre financée par le canton.

³ Adapter la formation professionnelle aux nouveaux défis, maintenir le taux élevé de diplômé-e-s, promouvoir les diplômes professionnels pour adultes, renforcer la formation professionnelle supérieure et garantir le financement de la formation professionnelle

avancées de la transformation numérique ainsi que des changements sur le marché du travail et des conséquences économiques de la pandémie, l'accent est mis sur les objectifs qui y sont liés :

- Créer, malgré la récession, des places de formation duales supplémentaires car le nombre de jeunes terminant leur scolarité obligatoire va augmenter ces prochaines années.
- Faire passer le nombre de résiliations de contrats d'apprentissage et d'échecs à la procédure de qualification en dessous de la moyenne suisse.
- Renforcer durablement la maturité professionnelle car elle fournit à l'économie du personnel qualifié de niveau tertiaire.
- Développer la transformation numérique et la promotion de l'innovation dans les écoles professionnelles afin de continuer à garantir une formation proche du marché du travail. Ce faisant, tenir compte des expériences réalisées dans le cadre de la situation liée au coronavirus.
- Suivre de près les réformes de la formation dans les domaines du commerce et du commerce de détail ainsi que dans le secteur des machines, équipements électriques et métaux (MEM). Ces réformes vont modifier la structure des écoles professionnelles et se répercuter sur leur organisation.
- Mettre en œuvre, en coopération avec les milieux économiques, des mesures supplémentaires pour accompagner l'entrée sur le marché du travail afin que les personnes qui ont achevé un apprentissage trouvent du travail et ne soient pas désavantagées à long terme.
- Promouvoir les compétences de base des personnes faiblement qualifiées. Il y a lieu d'améliorer l'employabilité des adultes qui n'ont pas de diplôme du degré secondaire II ou qui exercent une profession exigeant des qualifications plus élevées en leur donnant la possibilité d'obtenir un diplôme professionnel pour adultes ou en mettant en œuvre des mesures de qualification adaptées.
- Suivre de près le positionnement des écoles supérieures (ES) ainsi que l'harmonisation de la surveillance et l'élaboration de normes intercantionales afin de renforcer la formation professionnelle supérieure.
- Dans le domaine des finances, garantir durablement les évolutions dans la formation professionnelle dans le cadre des mesures de pilotage cantonales tout en maintenant la qualité élevée de la formation. Dans un contexte où le projet cantonal de progiciel de gestion intégré ERP générera une charge de travail importante pour l'administration et les écoles, il y a lieu de mettre à profit ce projet⁴ de manière optimale pour le pilotage des écoles.

En ce qui concerne la délégation du Conseil-exécutif de formations à des prestataires privés (art. 113 OFOP⁵) et l'attribution d'un forfait plus élevé à certaines filières ES (art. 94a OFOP), il n'apparaît pas nécessaire de prendre des mesures particulières pour la prochaine période de rapport.

Remarque :

Les chapitres 4 et 5 contiennent des informations complémentaires sur les résultats relatifs à la période 2017–2020 et sur les recommandations pour la prochaine période.

⁴ ERP est l'acronyme de Enterprise Resource Planning. Afin d'améliorer l'efficacité de l'administration cantonale et de faire avancer la transformation numérique en son sein, le canton de Berne a décidé de mettre en place un système ERP pour les fonctions de support dans les domaines des finances, du personnel et de la logistique. [ACE 805/2016 Décision de principe ERP \(en allemand\)](#)

⁵ Ordonnance du 9 novembre 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP ; RSB 435.111)

2. Produit Formation professionnelle

En Suisse, la formation professionnelle est une tâche assumée conjointement par la Confédération, le canton et les organisations du monde du travail (OrTra). Dans le canton de Berne, elle est du ressort de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) et relève du groupe de produits Ecoles moyennes, formation professionnelle et orientation professionnelle. L'office compétent est l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP). Le produit Formation professionnelle est subdivisé en quatre sous-produits : Préparation professionnelle, Formation professionnelle initiale, Formation professionnelle supérieure et Formation continue. Le sous-produit Préparation professionnelle comporte les domaines Années de préparation professionnelle, Préapprentissage et Semestre de motivation. La formation professionnelle initiale comprend l'apprentissage dispensé en alternance en entreprise et à l'école professionnelle (formation duale) et l'apprentissage dispensé en école (apprentissage sanctionnés par une attestation fédérale de formation professionnelle [AFP] ou un certificat fédéral de capacité [CFC]), maturité professionnelle et diplômes professionnels pour adultes compris. La formation professionnelle supérieure comprend les écoles supérieures (ES) et les cours préparatoires aux examens professionnels (EP) et aux examens professionnels supérieurs (EPS). Quant à la formation continue, elle comprend les cours subventionnés dans le domaine des langues et des compétences de base.

Le système de formation suisse se distingue par les possibilités qui s'offrent aux détenteurs et détentrices d'un titre et par une forte perméabilité entre les différentes voies de formation. L'accès aux filières de formation se fait directement ou en obtenant des qualifications supplémentaires.

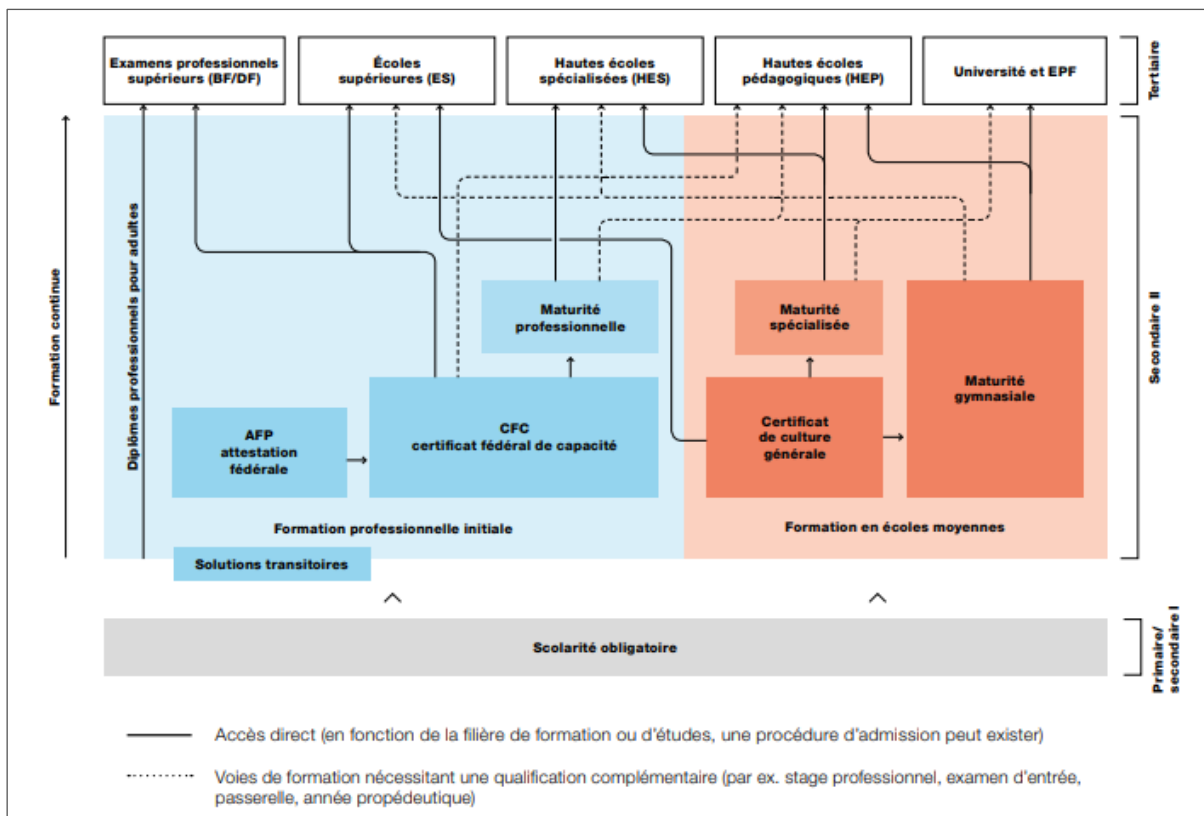


Illustration 1 : Système de formation suisse (dans le canton de Berne, c'est le canton qui est responsable des solutions transitoires). Source : OMP

2.1 Mission principale

Le produit Formation professionnelle joue un rôle important dans l'insertion des adolescents, adolescentes et jeunes adultes sur le marché du travail et garantit une main d'œuvre qualifiée pour les entreprises ainsi que la formation continue du personnel spécialisé et des cadres dirigeants. Les formations proposées permettent aux adolescents, adolescentes et jeunes adultes de suivre une formation sanctionnée par un diplôme fédéral du degré secondaire II et contribuent ainsi à assurer leur autonomie financière et à leur insertion durable sur le marché du travail et dans la société. La formation initiale pose les fondements de l'apprentissage tout au long de la vie et ouvre des perspectives professionnelles.

De nombreux facteurs sont décisifs pour que les jeunes réussissent leur insertion dans la vie professionnelle. En premier lieu, les compétences transmises au degré secondaire I et le soutien de l'orientation professionnelle et de l'environnement familial sont déterminants pour que la profession choisie corresponde aux préférences et aux aptitudes des jeunes. En deuxième lieu, il faut qu'un nombre suffisant d'entreprises formatrices propose un nombre suffisant de places d'apprentissage, que la formation s'oriente sur les qualifications professionnelles recherchées et sur les besoins du marché du travail et de la société et que les enseignants et enseignantes et les formateurs et formatrices disposent des qualifications et de l'agilité nécessaires pour soutenir et accompagner les jeunes. En troisième lieu, il faut que la coopération entre les différents partenaires de la formation fonctionne bien et que les moyens financiers nécessaires à la mise en place des différentes formations soient suffisants. En quatrième et dernier lieu, il faut que la stratégie relative au produit Formation professionnelle anticipe les futurs enjeux, pilote avec prévoyance l'accomplissement des tâches et définisse les prestations à fournir en fonction des besoins et des évolutions des individus, des milieux économiques et de la société. Tous ces facteurs sont garantis dans la stratégie de l'OMP 2030 et dans le cadre de son réexamen annuel en collaboration avec les milieux concernés. A cet égard, la pertinence des objectifs relatifs à la fourniture des prestations dans le produit Formation professionnelle est réexaminée chaque année.

Des chiffres clés et des indicateurs tels que le nombre d'élèves commençant directement un apprentissage, le nombre de résiliations de contrats d'apprentissage, le taux de réussite, le nombre d'insertions sur le marché du travail ou les coûts par personne en formation indiquent dans quelle mesure la mission est accomplie et les prestations sont fournies.

2.2 Pilotage

Le pilotage du produit Formation professionnelle s'articule autour de quatre axes :

- **Normatif et stratégique** : les principales dispositions et conditions relatives au produit Formation professionnelle sont inscrites dans la législation fédérale et la législation cantonale⁶. Cette dernière prévoit que le canton vise à garantir une formation et une orientation professionnelles performantes, de qualité et attrayantes et que ses prestations sont axées sur les besoins de la société, du monde du travail et des personnes en formation. Le canton veille en particulier à ce que les formations proposées dans les écoles professionnelles et l'enseignement menant à la maturité professionnelle répondent aux besoins, à garantir les cours interentreprises et à organiser les procédures de qualification⁷.
- **Politico-stratégique** : le Conseil-exécutif et le Grand Conseil exercent une influence sur les objectifs à moyen et à long termes du produit Formation professionnelle par le biais du programme gouvernemental de législature, de la Stratégie de la formation de l'INC et du plan intégré « mission-financement ». Le reporting et le controlling ont lieu dans le cadre du rapport de gestion établi à l'intention du Grand Conseil.

⁶ Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10), ordonnance fédérale du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr ; RS 412.101) / loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.11), ordonnance du 9 novembre 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP ; RSB 435.111)

⁷ Art. 1, chiffre 2 LFOP Recueils des lois bernoises

- **Opérationnel (Direction – office)** : au niveau de l'office, le pilotage du produit Formation professionnelle se fait au moyen de la convention de prestations conclue avec la Direction, de la stratégie de l'OMP 2030 et des objectifs annuels de l'office. Le reporting et le controlling relatifs à la réalisation des objectifs ont lieu par écrit une fois par semestre, dans le cadre de séances organisées à intervalles réguliers et lors de la séance de dialogue de l'office avec la directrice de l'instruction publique et de la culture.
- **Opérationnel (office –institutions de formation)** : l'OMP pilote les formations et les prestations des institutions de formation ayant conclu des conventions ou des contrats de prestations quadriennaux avec l'office. Ces conventions ou contrats définissent les conditions cadres et les objectifs. La réalisation des objectifs des institutions de prestations est examinée dans le cadre de l'entretien annuel de reporting/controlling (R/C).

2.3 Charges financières

La formation professionnelle est financée par la Confédération, les cantons et les milieux économiques. La clé de répartition au titre des coûts supportés par les pouvoirs publics est d'un quart pour la Confédération et de trois quarts pour les cantons. Ce sont donc les cantons qui supportent la charge principale. La Confédération leur verse des subventions forfaitaires basées sur les prestations qui sont calculées sur la base du nombre de contrats d'apprentissage et de crédits fédéraux octroyés.⁸ Les dépenses et contributions aux frais varient donc d'une année à l'autre. Les cantons décident eux-mêmes de la manière dont ils répartissent les fonds entre les différentes offres.

La législation prévoit le financement total de la formation professionnelle initiale par les pouvoirs publics. Le canton doit donc financer toutes les écoles professionnelles, qu'elles soient cantonales ou privées (avec contrat de prestations). En revanche, les pouvoirs publics ne financent pas la totalité de la formation professionnelle supérieure dans la mesure où les coûts sont aussi supportés par les entreprises et les étudiants et étudiantes (subsidés de formation, taxes d'études). Par conséquent, les dépenses et contributions aux frais varient d'une année à l'autre.

Comme le montre l'illustration ci-dessous sur les comptes 2020, c'est le produit Formation professionnelle qui supporte les charges financières les plus élevées au sein du groupe de produits Ecoles moyennes et formation professionnelle. Dans ce produit, c'est le sous-produit Formation professionnelle initiale qui supporte les charges financières les plus élevées, suivi du sous-produit Formation professionnelle supérieure. En 2020, le solde total du produit Formation professionnelle s'élevait à 501 millions de francs, subventions fédérales incluses. Ces dernières ne pouvant pas être imputées directement aux différents sous-produits dans les comptes, les coûts indiqués dans l'illustration suivante pour le produit ou les sous-produits sont des coûts bruts.

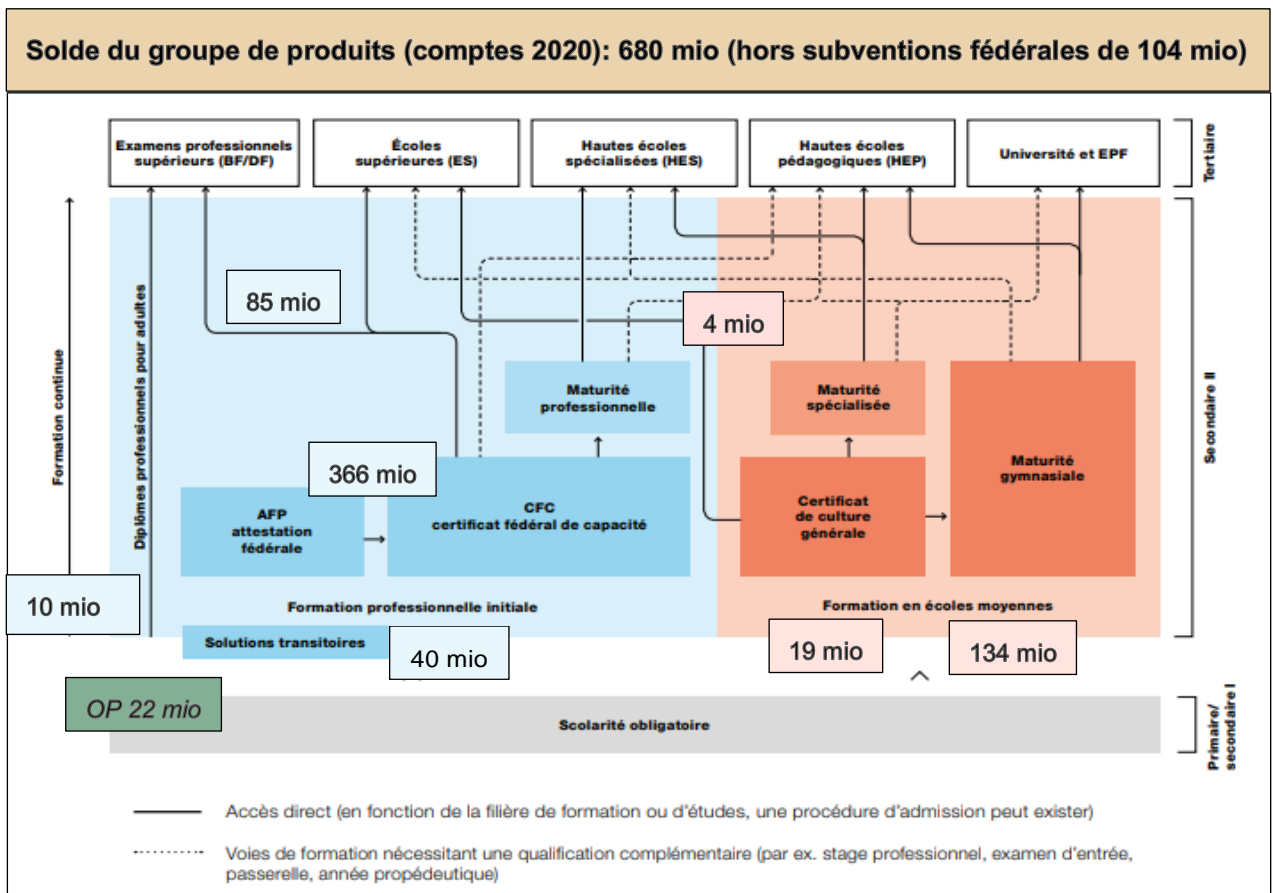


Illustration 2 : Solde du groupe de produits (comptes 2020). Source : données financières de la clôture des comptes 2020 du canton de Berne⁹ ; Evolution du solde du produit entre 2010 et 2020 : cf. annexe, ill. 32.

⁸ Relevé des coûts de la formation professionnelle cantonale 2019

⁹ Le groupe de produits Ecoles moyennes et formation professionnelle se compose des produits Ecoles moyennes, Formation professionnelle et Orientation professionnelle. Dans le solde du groupe de produits, les coûts liés aux sous-produits sont indiqués séparément dans les produits Ecoles moyennes et Formation professionnelle.

3. Résultats pour la période 2017-2020

Se fondant sur l'analyse des prestations et sur les futurs enjeux, le rapport 2016 formulait cinq recommandations stratégiques pour les années 2017 à 2020 :

- Maintenir le taux élevé de formation
- Promouvoir les diplômes professionnels pour adultes
- Renforcer la formation professionnelle supérieure
- Adapter la formation professionnelle aux nouveaux défis
- Garantir le financement de la formation professionnelle

Le rapport 2020 montre dans quelle mesure ces recommandations ont pu être suivies, mais aussi quels nouveaux enjeux sont apparus durant la période sous revue. Pour chaque objectif, le présent rapport analyse les points suivants :

- recommandation de 2016
- applicabilité et résultats
- enjeux et recommandations pour l'avenir

3.1 Maintenir le taux élevé de formation

L'objectif était, pour la période de 2017 à 2020, de maintenir à un niveau élevé le nombre de personnes passant directement de la scolarité obligatoire au degré secondaire II (formation professionnelle et formation générale), de réduire au minimum les résiliations de contrats d'apprentissage et de maintenir ou d'améliorer le taux de réussite de 95 % au degré secondaire II visé à l'échelle suisse pour les jeunes âgés de 25 ans et moins. L'objectif était également d'intégrer les jeunes et les adultes arrivés tardivement en Suisse dans les structures ordinaires et de leur permettre d'obtenir un titre au degré secondaire II. Durant la période sous revue, la compensation des désavantages et l'évolution de la maturité professionnelle se sont rajoutés aux thèmes importants.

3.1.1 Accès direct et solutions transitoires

Accès direct

Le canton de Berne a continué de poursuivre l'objectif politique qui consiste à promouvoir l'accès direct à la formation professionnelle initiale et à la formation générale. L'enquête annuelle réalisée par l'orientation professionnelle auprès des enseignants et enseignantes de 11H au 1^{er} juin (enquête sur les élèves libérables SCHAU¹⁰) montre que sur les quatre dernières années, l'accès direct au degré secondaire II s'est stabilisé à un taux compris entre 77 et 79 %. Le taux de personnes accédant directement à une formation professionnelle initiale dans la partie germanophone du canton a fluctué entre 51 et 53 %, ce qui témoigne d'une situation stable à un niveau élevé. Il est par ailleurs réjouissant qu'en 2020 (malgré la pandémie de coronavirus), 53 % des élèves de 11H aient pu commencer directement un apprentissage.

La situation concernant les solutions transitoires est également stable. La pandémie n'a pas entraîné de hausse brutale de la demande. Le nombre de jeunes qui n'ont pas trouvé de solution pour la suite de leur parcours à l'issue de la scolarité obligatoire (jeunes n'ayant pas encore trouvé de place d'apprentissage, jeunes indécis, jeunes ayant trouvé un emploi, jeunes rentrés dans leur pays d'origine) a fortement reculé. En règle générale, tous les jeunes trouvent une solution d'ici août ou septembre.

Dans la partie francophone du canton (barre rouge dans l'illustration 3), les chiffres divergent légèrement car les formations d'enseignement général sont choisies plus souvent et le processus de conclusion des

¹⁰ Enquête sur les élèves libérables 2020

contrats d'apprentissage est un peu plus tardif, ce qui explique le nombre plus élevé de jeunes sans solution pour la suite de leur parcours au 1^{er} juin.

Situation au 1^{er} juin 2020 :

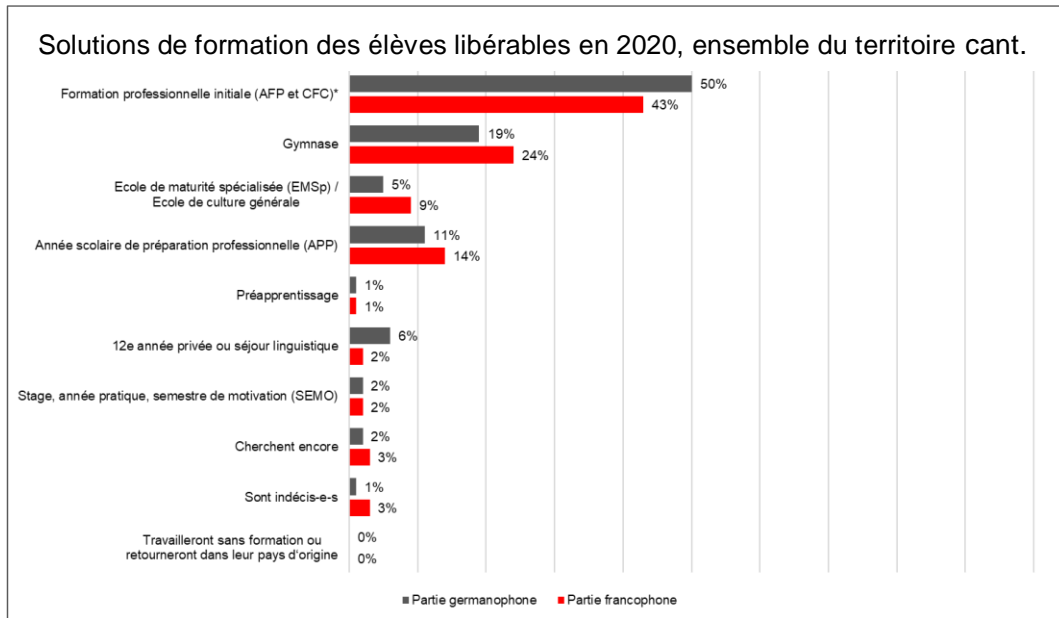


Illustration 3 : Formations et solutions transitoires choisies par les élèves libérables au 1^{er} juin 2020. Source : enquête sur les élèves libérables SCHAU 2020 (les différences d'arrondis entraînent un total de 101 % dans la partie francophone)

Promotion de l'apprentissage à Bienne

En 2013, une enquête réalisée dans la partie francophone du canton a montré que dans la ville de Bienne, le rapport entre les places d'apprentissage proposées et le nombre de jeunes francophones était disproportionné. Pour rétablir la situation, un groupe de travail « Promotion de l'apprentissage à Bienne » comprenant une dizaine d'acteurs issus des milieux scolaires et économiques a été créé. Entre 2014 et 2020, il a lancé, coordonné et suivi toute une série d'initiatives. Six ans plus tard, le bilan est réjouissant : à l'automne 2020, 35 % des jeunes titulaires d'un contrat d'apprentissage dans la ville de Bienne étaient francophones, contre 27 % en 2014.

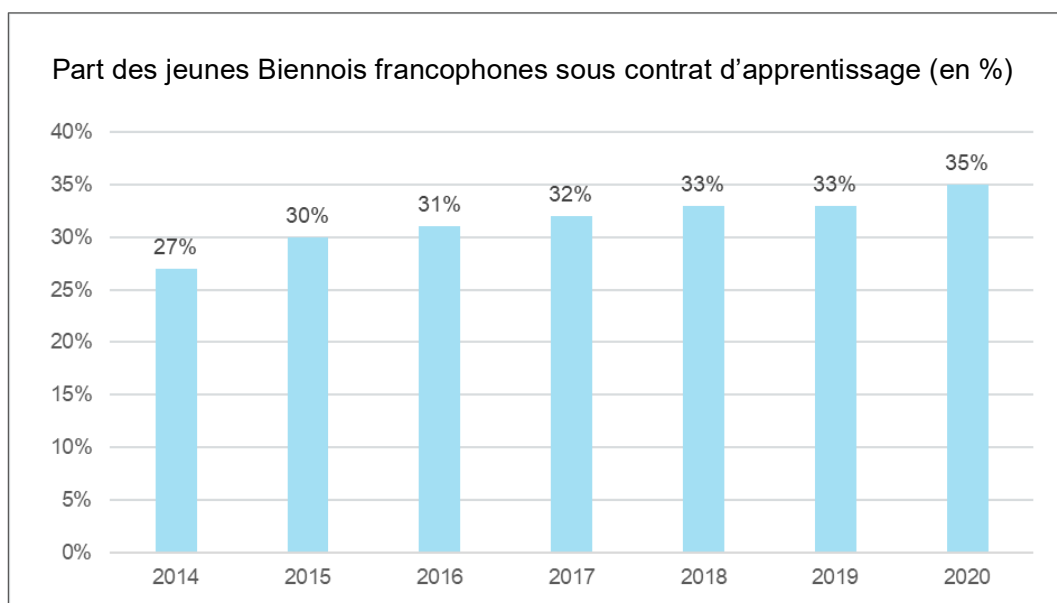


Illustration 4 : Evolution de la part des jeunes francophones sous contrat d'apprentissage par rapport au nombre total de contrats d'apprentissage dans la ville de Bienne entre 2014 et 2020. Source : OMP, Escada

Dans plusieurs branches (commerce de détail, santé, construction, services), de nombreux jeunes Biennois francophones n'ont toujours d'autre choix que de chercher une place d'apprentissage en dehors de la ville de Bienne, voire en dehors du canton de Berne ou de reconsidérer leur choix professionnel. Dans d'autres branches en revanche (industrie horlogère et mécanique p. ex.), les apprentis et apprenties sont presque exclusivement francophones.

Solutions transitoires

Les différentes solutions transitoires¹¹ ont évolué de manière inégale au cours de la période sous revue. Le nombre de places en Année de préparation professionnelle Pratique et formation générale (APF) connaît un recul constant, ce qui va dans le sens de la stratégie d'accès direct à la formation professionnelle. Par contre, le nombre de jeunes souhaitant être admis en Année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API) a fait un bond en raison de la forte progression du nombre de personnes réfugiées depuis 2015. Après avoir atteint un nombre record de 59 classes en 2017, la demande a chuté avec la baisse du nombre de demandes d'asile, ce qui entraîne régulièrement la suppression de classes d'API.

¹¹ Les solutions transitoires s'adressent à différents groupes de jeunes de moins de 25 ans sans diplôme à la fin du degré secondaire II :

APF : élèves qui ont achevé leur scolarité obligatoire, ont participé activement au processus de choix professionnel mais ont un besoin avéré de formation et de soutien et sont motivés pour fréquenter l'école pendant une année supplémentaire.

API : jeunes issus de la migration qui résident depuis peu en Suisse, disposent de compétences scolaires de base suffisantes pour la préparation professionnelle, ont au moins le niveau linguistique A1 (API 1) ou A2 (API 2) à l'écrit et à l'oral et sont fortement motivés pour suivre l'enseignement et effectuer une formation professionnelle.

APP plus : jeunes qui ont du mal à s'insérer dans la vie professionnelle et qui ont besoin d'un encadrement et d'un soutien intensifs.

Préapprentissage : jeunes qui n'ont plus envie d'aller à l'école ou qui ne sont pas encore prêts à entrer directement au degré secondaire II et jeunes issus des domaines de l'asile ou de la migration qui souhaitent améliorer leurs compétences scolaires et enrichir leurs expériences professionnelles pratiques afin d'augmenter leurs chances de trouver une place d'apprentissage.

SEMO : jeunes qui n'ont pas de solution pour la suite de leur parcours à l'issue de la 11H, qui ont interrompu un apprentissage ou une école subséquente ou qui ne sont pas encore prêts pour accéder directement au degré secondaire II parce qu'ils ont besoin d'améliorer leurs compétences personnelles et sociales.

Cf. aussi [Solutions transitoires dans le canton de Berne](#)

En ce qui concerne l'Année de préparation professionnelle plus (APP plus), la demande s'est stabilisée à huit classes.

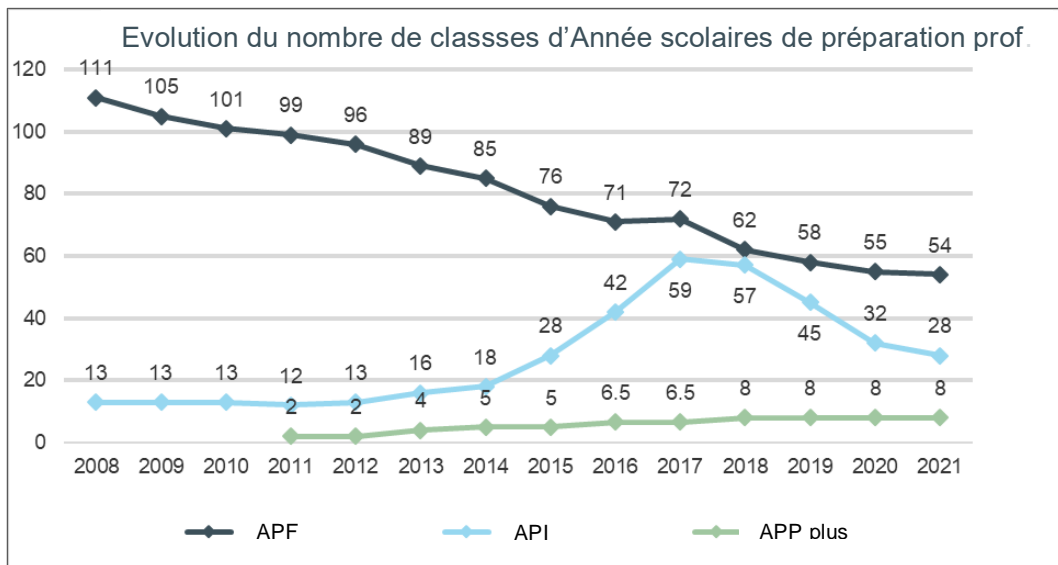


Illustration 5 : Evolution du nombre de classes d'APP. Source : statistiques de l'OMP

En ce qui concerne le préapprentissage, le nombre d'élèves a progressé jusqu'à la pandémie de coronavirus. Le semi-confinement au printemps 2020 a entraîné une chute massive de ce nombre de 40 %. Cette chute s'explique par le fait que les stages de découverte, qui permettent aux élèves d'évaluer le caractère adapté d'une profession, n'étaient plus possibles pendant une longue période. De plus, les entreprises préfèrent se concentrer en temps de crise sur les « valeurs sûres » comme l'AFP ou le CFC et renoncer aux formations moins classiques.

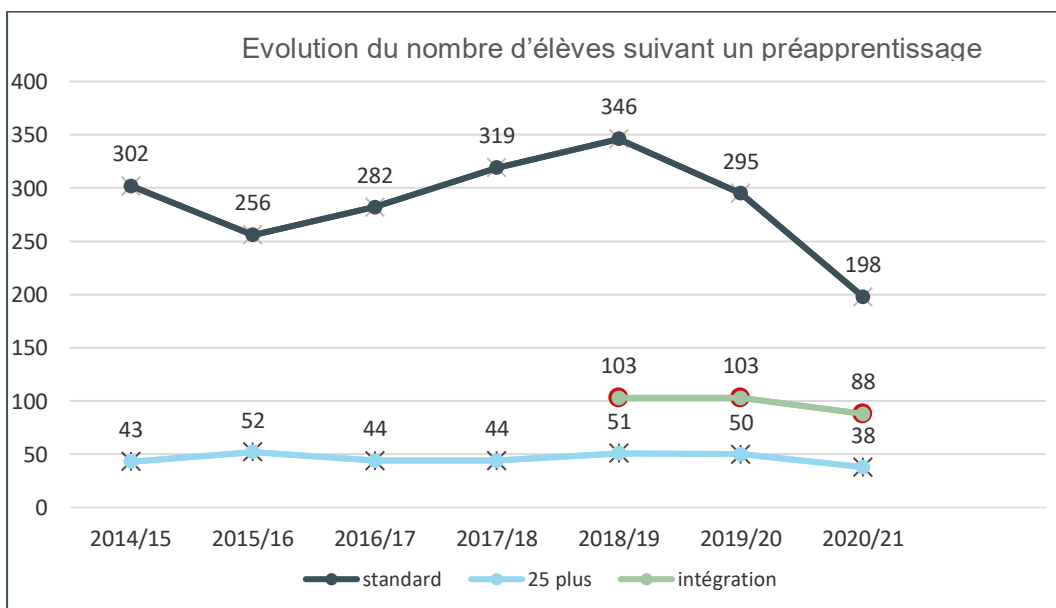


Illustration 6 : Evolution du nombre d'élèves suivant un préapprentissage entre 2014 et 2020. Source : statistiques de l'OMP sur le préapprentissage

L'enquête sur les élèves libérables des solutions transitoires (SCHAU BrA) effectuée par le Service des solutions transitoires met en évidence la réussite des solutions transitoires. On constate que le passage à

une formation professionnelle initiale s'est amélioré de manière continue au cours des dernières années, en particulier à l'issue d'une APF ou d'un préapprentissage. Les jeunes et les adultes arrivés tardivement en Suisse ou les jeunes qui nécessitent un soutien particulier ont souvent besoin de temps supplémentaire pour s'insérer dans la vie active. Une ou deux années d'API ne sont souvent pas suffisantes. Une autre solution transitoire telle que le préapprentissage est souvent nécessaire.

Le graphique suivant illustre le parcours suivi à l'issue des différentes solutions transitoires et le taux de réussite des jeunes selon leur appartenance linguistique (francophone ou germanophone) en matière d'insertion professionnelle au mois de juin 2020. Il n'est possible d'établir une distinction en fonction des langues pour le taux de réussite par formation que pour certaines solutions transitoires. A l'exception des semestres de motivation (SEMO)¹², toutes les formations sont financées par la Direction de l'instruction publique et de la culture.

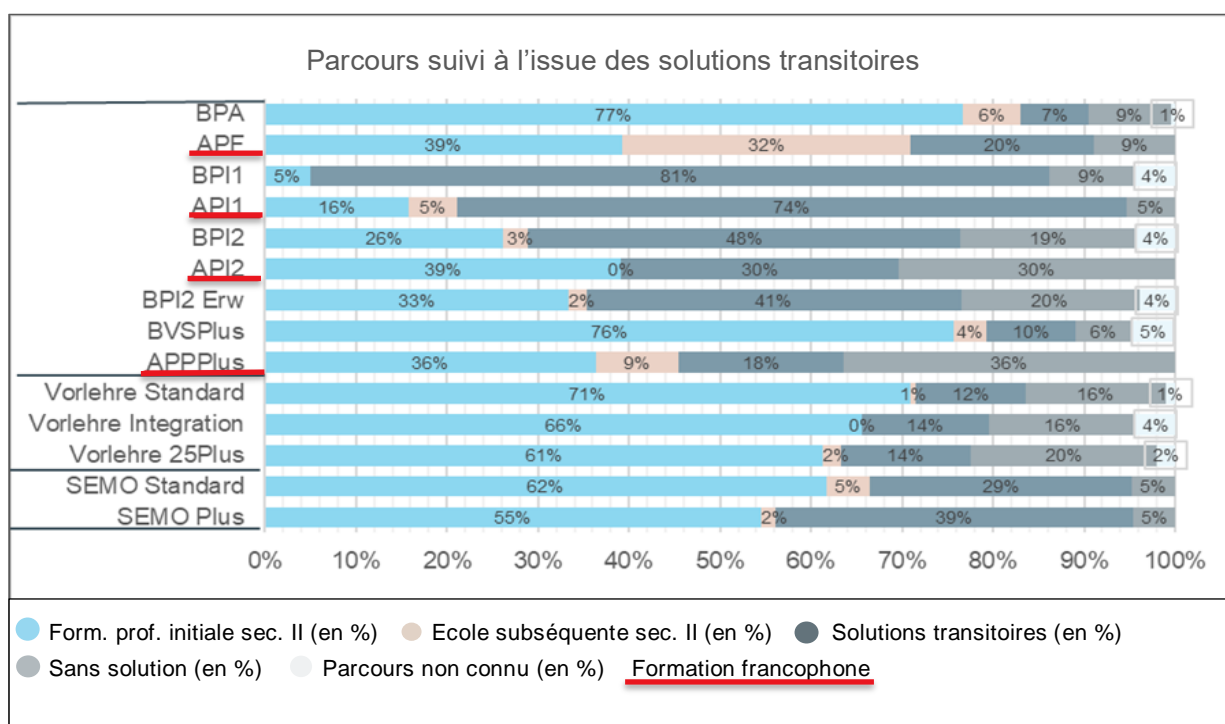


Illustration 7 : Parcours suivi au terme de la solution transitoire 2020. Source : OMP, SCHAUB BrA 2020

Les quatre recommandations suivantes formulées en 2016 ont pu être mises en œuvre :

- **Diversification et innovation** : en 2018, une nouvelle formation a été mise en place pour les personnes réfugiées et pour les personnes admises à titre provisoire en coopération avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) ainsi qu'avec le concours des services gérant les cas et des entreprises : le préapprentissage d'intégration (PAI). Cette formation est proposée à divers endroits. Les résultats des deux premières volées ont dépassé les attentes puisqu'en 2019 et en 2020, 66 % des participants et participantes ont pu commencer un apprentissage.
- **Personnes arrivées tardivement en Suisse** : ces dernières années, l'insertion professionnelle des adolescents et adolescentes et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse s'est faite par le biais de la solution transitoire Pratique et intégration (API) et des préapprentissages. Sur le plan du contenu et de la durée, l'API s'oriente avant tout sur les compétences et les besoins des personnes relevant du domaine de l'asile et des personnes arrivées tardivement en Suisse dans le

¹² Les SEMO sont financés par la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) mais, comme les autres solutions transitoires, elles sont coordonnées par l'INC.

cadre d'un regroupement familial. Par ailleurs, le préapprentissage d'intégration sera étendu à partir de l'été 2021 aux personnes arrivées tardivement en Suisse qui sont originaires de pays de l'UE/AELE ou d'Etat tiers (PAI+).

- **Requérants et requérantes d'asile ou réfugiés et réfugiées mineurs non accompagnés** : les compétences en matière de financement ainsi qu'en matière d'accompagnement et de soutien de personnes arrivées tardivement en Suisse ont été réglées dans le cadre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (projet NA-BE). La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) est responsable de cette catégorie de personnes à l'échelle cantonale et a investi le Centre Bäreegg d'un mandat correspondant.
- **Financement** : le développement des APP Pratique et intégration a généré des coûts supplémentaires en raison de l'arrivée massive de requérants et requérantes d'asile. L'ouverture de 31 classes supplémentaires (passage de 28 classes à la rentrée 2015 à 59 classes à la rentrée 2017) a donc nécessité l'octroi de fonds supplémentaires. Mais avec le recul du nombre de réfugiés et réfugiées, cette tendance s'est inversée : le nombre de classes est de nouveau en recul. Les fonds non utilisés ont été intégrés comme somme négative dans le processus de planification et ont donc été pris en compte.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Les préapprentissages ont le vent en poupe et permettent à de nombreux jeunes d'accéder à la formation professionnelle initiale. Mais cette réussite à un coût élevé pour les entreprises, les écoles professionnelles et l'administration. Il est donc prévu de regrouper les formations d'ici à l'année scolaire 2023-2024, de simplifier les processus et de calquer davantage la structure des préapprentissages sur celle de la formation professionnelle initiale. Le nouveau modèle du préapprentissage permettra par ailleurs d'éviter toute concurrence entre groupes cibles ou entre formations. Un plan d'études cadre commun à tous les préapprentissages est également en cours d'élaboration.
- En raison de la pandémie de coronavirus, il est plus difficile de trouver des entreprises qui proposent des places de préapprentissage. Afin de corriger l'effondrement du nombre de places en 2020, les écoles organiseront, d'une part, des actions de réseautage ciblées avec les entreprises et rationaliseront, d'autre part, les charges administratives afin de revenir au niveau de 2019.
- Les solutions transitoires devront continuer de s'adapter rapidement aux évolutions, ce qui, en raison des fluctuations dans le domaine de l'asile, n'est pas évident pour les écoles.
- Compte tenu du fait que le nombre d'élèves qui achèvent leur scolarité obligatoire est en hausse, il est possible, en cas de récession économique, que dans les deux années à venir, le nombre de jeunes nécessitant une solution transitoire avant de commencer un apprentissage ou choisissant de suivre une école moyenne augmente. Il s'agit donc de prendre les dispositions nécessaires pour le produit Formation professionnelle afin que l'offre relative aux solutions transitoires puisse, le cas échéant, être élargie rapidement. Par ailleurs, il convient de prendre des mesures supplémentaires, à l'instar des mesures prises à court terme à l'été 2020.¹³ Les prestations de soutien des écoles obligatoires, de l'orientation professionnelle et du marketing des places d'apprentissage joueront à cet égard un rôle important. Il faut à tout prix d'éviter que les jeunes se retrouvent au chômage faute d'avoir trouvé une solution à l'issue de la scolarité obligatoire.

3.1.2 Compensation des désavantages

L'octroi de mesures de compensation des désavantages permet d'assurer l'égalité pour les personnes handicapées sur le plan juridique. De telles mesures aident les élèves handicapés à réduire le désavantage subi. Elles ne peuvent être que de nature formelle (temps supplémentaire pour les examens, pièce séparée, aide visuelle et auditive, etc.). Dans la formation professionnelle, les mesures de compensation

¹³ Groupe de travail interdirectionnel, réalisation de projets comme *meet your future* avec le soutien financier du SEFRI, offres de soutien supplémentaires de l'orientation professionnelle.

peuvent être demandées pour les cours dispensés en école professionnelle et les cours préparant à la maturité professionnelle, les cours interentreprises, les volets de la qualification évalués dans l'entreprise formatrice et la procédure de qualification.

Ces dernières années, les demandes de compensation des désavantages ont fortement augmenté dans la formation professionnelle. Cette évolution est imputable, d'une part, au fait que les mesures de compensation des désavantages sont mieux connues. Elle est due, d'autre part, au fait que les élèves qui ont déjà bénéficié de telles mesures à l'école obligatoire poursuivent aujourd'hui leur formation. Le fait que l'éventail des diagnostics déjà posés à l'école obligatoire s'est élargi (autisme, syndrome d'Asperger, TDAH) joue également un rôle.

Le graphique suivant illustre l'évolution des demandes de compensation des désavantages pour la procédure de qualification.

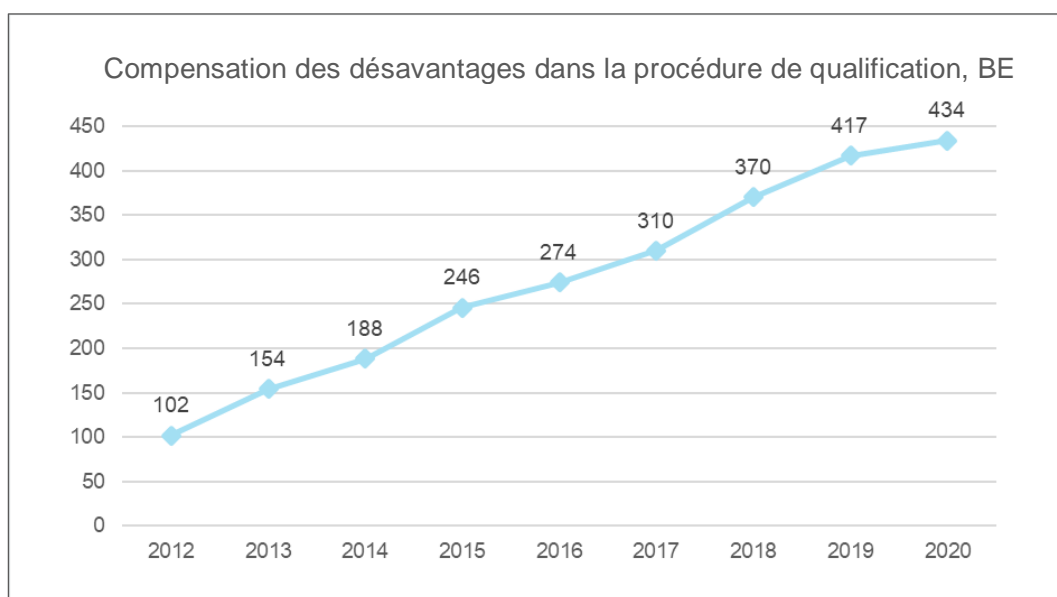


Illustration 8 : Evolution des demandes de compensation des désavantages pour la procédure de qualification. Source : OMP, Escada

Le nombre en forte hausse de demandes déposées par les parents qui pensent, à tort, que les mesures compensatoires dispensent leur enfant de certains objectifs d'apprentissage, engagent des ressources humaines et financières supplémentaires dans les écoles et à l'OMP.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Lors du passage de l'école obligatoire au degré secondaire II, les mesures de compensation des désavantages mises en place ne se poursuivent pas automatiquement. Dès lors, malgré les efforts de communication effectués par les écoles et par l'OMP, le besoin d'information est grand au début de l'apprentissage. Une nouvelle demande de compensation des désavantages doit être déposée pour la formation professionnelle, facteur dont il faut davantage tenir compte lors de l'information et de la communication.
- En raison du nombre croissant d'élèves bénéficiant de mesures de compensation des désavantages à l'école obligatoire, la hausse des demandes devrait persister dans les prochaines années et nécessiter des ressources supplémentaires. La procédure de traitement des demandes par l'administration devra rester simple.
- A l'OMP et dans les écoles, les résultats de l'analyse de la compensation des désavantages dans les écoles professionnelles doivent être mis en œuvre et les fonds correspondants doivent être octroyés. La mise en œuvre porte sur la formation continue du corps enseignant, l'assurance-qualité et le relevé des données dans les écoles professionnelles.

3.1.3 Maintenir la réussite scolaire et professionnelle à un niveau élevé

Contrats d'apprentissage

Le recul du nombre d'élèves qui quittent la scolarité obligatoire depuis 2016 se répercute sur le nombre de contrats d'apprentissage conclus. En dépit du nombre croissant de personnes accédant directement à la formation professionnelle, le nombre total de contrats d'apprentissage conclus est en légère baisse. Il est intéressant de constater que le nombre de contrats conclus pour 2020 n'est que légèrement inférieur à celui de l'année précédente, ce qui montre qu'en dépit de la pression économique et financière, les entreprises formatrices restent disposées à former des jeunes.

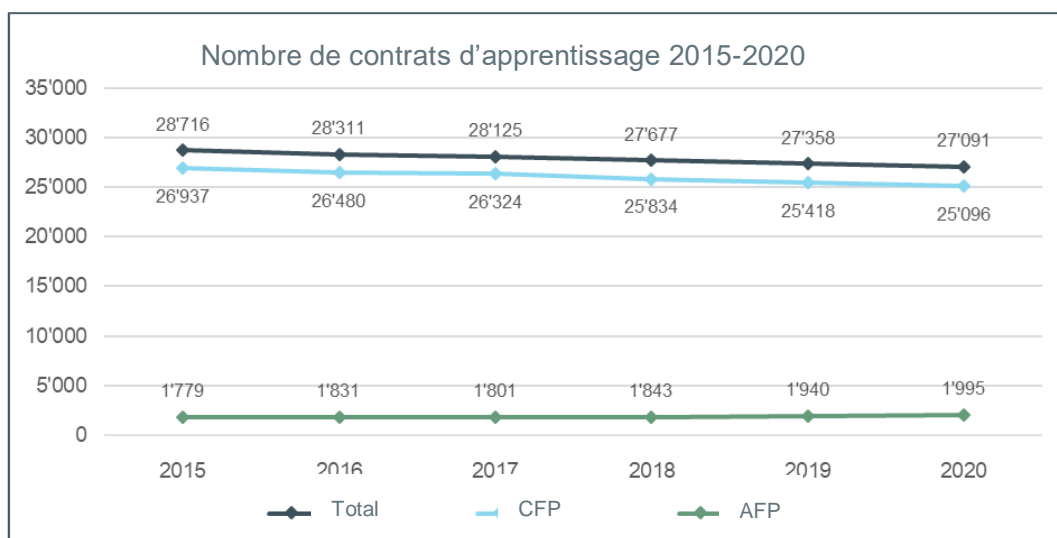


Illustration 9 : Evolution du nombre de contrats d'apprentissage conclus (apprentissage dual et à plein temps) dans le cadre d'un AFP/CFC entre 2015 et 2020. Source : OMP, Statistique de la formation professionnelle initiale

Encouragement des talents

L'encouragement des talents rend la formation professionnelle plus attrayante. L'accord intercantonal sur les écoles offrant des formations spécifiques aux élèves surdoués permet à de jeunes talents sportifs prometteurs de concilier leur formation professionnelle initiale et leur carrière sportive. Depuis l'année scolaire 2019-2020, le Feusi-Bildungszentrum propose aussi aux sportifs et sportives de haut niveau des filières de formation sanctionnées par une maturité professionnelle. Le canton peut, sur demande, prendre en charge les frais liés à ces filières si l'élève remplit les conditions requises.

Des personnes chargées de la coordination du sport de haut niveau dans les écoles professionnelles et aidant les jeunes à concilier activité sportive et apprentissage sont à la disposition des jeunes talents sportifs qui effectuent un apprentissage dual.

Résiliations de contrats d'apprentissage (RCA)

Comme annoncé dans le rapport 2016, l'introduction d'un identificateur unique dans la statistique publique, le nouveau numéro AVS à 13 chiffres (NAVS13), permet désormais d'assurer le suivi d'un parcours de formation sur cinq ans. Le taux de résiliations de contrats d'apprentissage est donc plus représentatif car il se rapporte à la cohorte d'une volée. Comme on s'y attendait, le nouveau taux est de 10 % supérieur à l'ancien taux enregistré dans les cantons. L'Office fédéral de la statistique (OFS) estime que les écarts entre les cantons s'expliquent avant tout par les différences structurelles des systèmes éducatifs entre les régions, différences qui se manifestent notamment dans la fréquentation des formations duales et des for-

mations scolaires. Le canton de Berne propose une vaste palette de formations régionales et de nombreuses formations à plein temps. Son taux de résiliation de 22,3 % est légèrement supérieur au taux moyen suisse de 21,3 %.

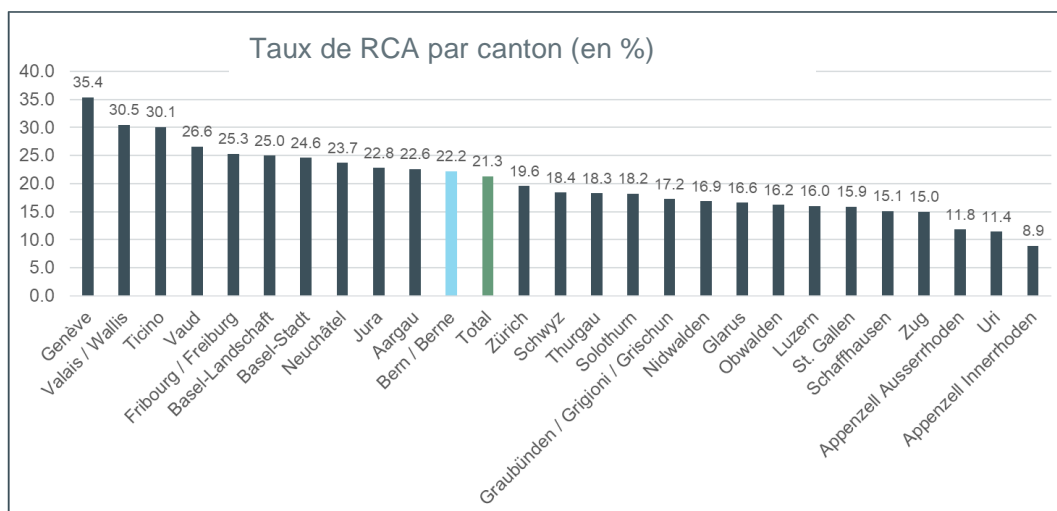


Illustration 10 : Résiliation de contrats d'apprentissage de la cohorte d'entrée 2014 par canton. Source : OFS, nov. 2020

Les évaluations de l'OFS montrent aussi que sur les 21 % de personnes concernées par une résiliation de contrat d'apprentissage en Suisse, 79 % commencent une nouvelle formation professionnelle initiale et près de 90 % obtiennent leur diplôme au degré secondaire II dans un délai de cinq ans et demi après le début de leur formation.

Ces constats valent aussi pour le canton de Berne. Un examen des parcours de formation de la cohorte d'entrée 2014¹⁴ montre que sur les 8126 personnes en formation, 91,3 % ont réussi la procédure de qualification dans un délai de cinq ans. 1 % a échoué, 2,3 % sont encore en formation (à la suite d'un redoublement, d'une réorientation consécutive à une résiliation de contrat d'apprentissage, d'une pause, etc.). 5 % ont quitté prématurément la formation professionnelle. Quant aux procédures de qualification dans le canton de Berne, le taux de réussite est supérieur et le taux d'échec inférieur à la moyenne suisse. Enfin, le taux de personnes ayant définitivement interrompu leur apprentissage dans le canton de Berne se situe en dessous de la moyenne.

Cohorte d'entrée de 2014 suivie jusqu'en 2019	Total		AFP		CFC 3 ans		CFC 4 ans	
	Suisse	BE	Suisse	BE	Suisse	BE	Suisse	BE
Nombre de personnes, chiffres absolus	55'589	8'126	4'797	623	36'798	5'439	12'994	2'064
Procédure de qualification réussie, en %	89.5	91.3	84.6	84.1	90.4	91.9	88.9	91.8
Procédure de qualification non réussie, en %	1.3	1.0	1.6	**	1.1	0.9	1.7	1.3
Encore en formation, en %	2.9	2.3	2.4	2.1	2.5	1.9	4.1	3.1
Sortie du système de formation professionnelle initiale	6.2	5.5	11.4	13.3	5.9	5.3	5.3	3.8

** En raison du peu de personnes concernées, le calcul du taux de RCA n'est pas pertinent

Illustration 11: Statut de certification de la cohorte d'entrée 2014 suivie jusqu'à fin 2019. Source : OFS, analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB), nov. 2020

Taux d'élèves diplômés au degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans

¹⁴ Le statut de certification indique à quelle étape de leur parcours de formation se trouvent les apprentis à la fin d'une période d'observation définie.

La Confédération et les cantons visent, à l'échelle nationale, un taux d'élèves diplômés de 95 % au degré secondaire II (chez les 25 ans et moins). Le canton de Berne a raté de peu cet objectif en 2018, mais le taux atteint (93,3 %) est bien supérieur à la moyenne suisse et meilleur que celui de cantons majeurs en termes de formation comme Zurich, Saint-Gall ou Vaud.

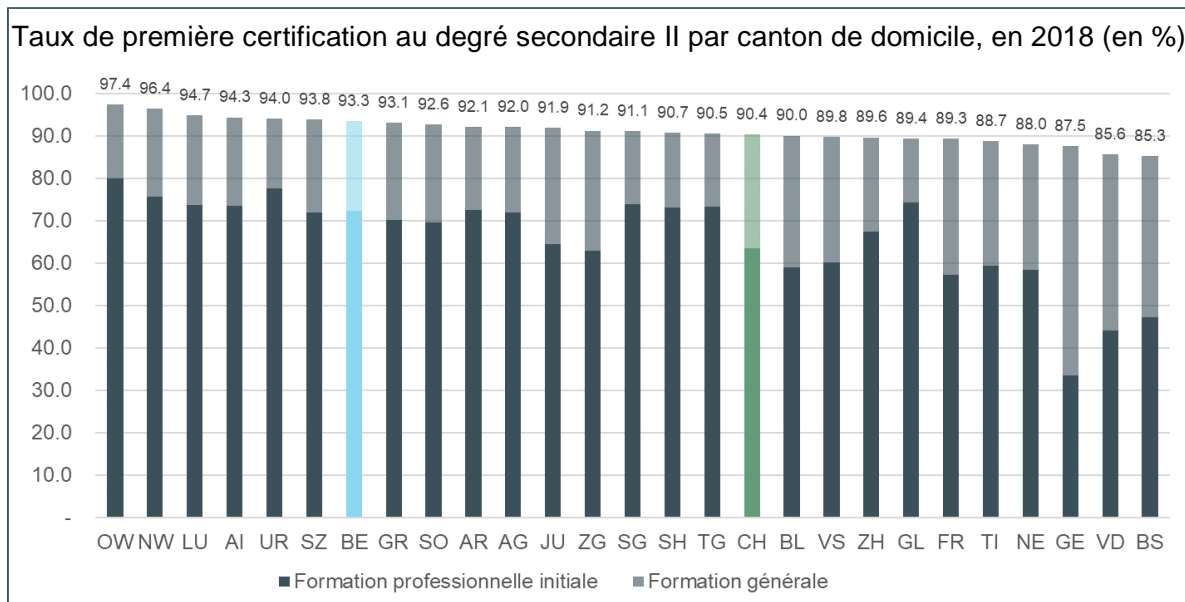


Illustration 12 : Taux de première certification au degré secondaire II, en 2018, par canton de domicile. Source : OFS, nov. 2020. L'évolution du taux de réussite au cours de la période sous revue est irrégulière, à l'échelle cantonale comme à l'échelle nationale. Après une légère hausse en 2016, un faible recul a de nouveau été enregistré jusqu'à 2018.

Les chiffres ont légèrement évolué en ce qui concerne la nationalité et le lieu de naissance. Alors qu'à l'issue du degré secondaire II, le taux d'élèves diplômés suisses nés en Suisse a reculé de 1 %, le taux d'élèves diplômés étrangers nés en Suisse a progressé de 2 %. Le taux d'élèves diplômés étrangers nés à l'étranger a quant à lui progressé de manière encore plus marquante, puisqu'il atteint 80 %. Ces résultats dans le canton de Berne sont supérieurs à la moyenne suisse.

Canton de domicile	2015	2016	2017	2018
CH				
Total	90.90	91.30	91.20	90.40
Suisses nés en Suisse	94.00	94.20	94.10	93.40
Etrangers nés en Suisse	86.20	87.50	87.50	86.50
Etrangers nés à l'étranger	72.50	75.70	76.50	76.60
BE				
Total	94.20	94.50	94.30	93.30
Suisses nés en Suisse	96.50	96.20	96.00	95.20
Etrangers nés en Suisse	84.10	86.40	87.80	86.70
Etrangers nés à l'étranger	75.60	82.80	82.20	80.40

Illustration certification du degré secondaire II selon la nationalité et le lieu de naissance
Source : OFS, nov. 2020

Procédure de qualification dans la formation professionnelle initiale

Au cours de la période sous revue, le taux d'obtention d'une AFP ou d'un CFC a légèrement baissé (- 1 % environ). Le taux de réussite en 2020 est un peu supérieur à celui de l'année précédente (+ 1,7 %), ce qui est certainement lié aux aménagements apportés à la procédure de qualification en raison du coronavirus, la situation épidémiologique ayant exigé la mise en place d'une procédure extraordinaire. On enregistre toutefois des échecs dans toutes les variantes d'examen (examen pratique évalué par l'entreprise formatrice). L'AFP et le CFC n'ont par conséquent pas été servis sur un plateau en 2020. L'objectif en 2021 est de rétablir le déroulement ordinaire de la procédure de qualification.

On note une légère disparité dans l'évolution des taux de réussite à l'AFP et au CFC, celui du CFC étant légèrement supérieur à celui de l'AFP.

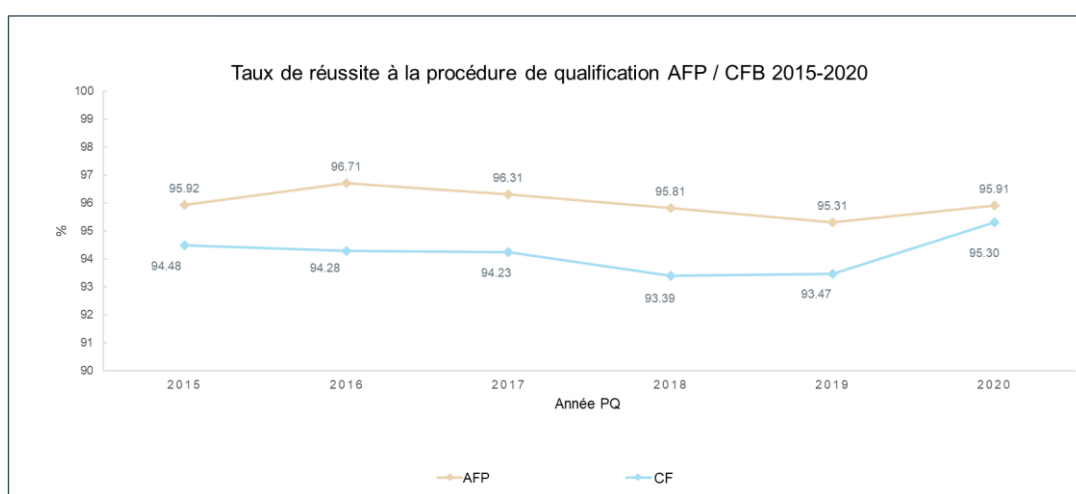


Illustration 13 : Taux de réussite à la procédure de qualification AFP et CFC 2015 – 2020. Source : OMP, Escada

Concernant le taux de réussite à la procédure de qualification, il peut y avoir des disparités importantes entre les professions. S'il apparaît que dans une profession comptant plus de 20 candidats et candidates, le taux de réussite est inférieur à 80 % sur deux années ou plus, l'OMP lance alors, en coopération avec les OrTra, un projet d'amélioration de la qualité afin de permettre aux personnes en formation d'obtenir leur diplôme. Ces dernières années, plusieurs projets ont été lancés (Quali Boden, Quali Ampere, Quali Spengler, Quali EBA). Certains d'entre eux sont achevés. A cause de la pandémie de coronavirus, d'autres n'avancent pas ou ont dû être annulés.

Professions à faible taux de réussite :

Profession / branche / spécialisation	n° prof. SEFRI	2016		2017		2018		2019		2020	
		cand.	TR %	cand.	TR %	cand.	TR %	cand.	TR %	cand.	TR %
Total, toutes professions confondues (cand. avec contrat d'appr. dans le canton de Berne)											
Installateur/trice-électricien-ne CFC	47418	210	88	205	79	190	80	199	85	171	84
Installateur/trice en chauffage CFC	47604	57	67	64	83	40	70	50	48	64	69
Electricien-ne de montage CFC	47419	87	86	93	79	96	78	119	81	114	76
Etancheur/euse CFC (anciennement polybâtisseur/euse [orientation Etanchéité] CFC)	51914	23	83	20	70	19	70	19	74	17	88
Installateur/trice sanitaire CFC	47704	137	82	99	86	100	89	96	76	81	72
Ferblantier/ière CFC	45404	51	84	43	86	33	73	34	97	36	86
Total professions avec taux de réussite (TR) < 80 % par an/candidat-e > 20			1	3	3	2	3				3

Illustration 14 : Professions à faible taux de réussite à la procédure de qualification entre 2016 et 2020. Source : OMP, Escada

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Dans les années à venir, l'obstacle le plus difficile à franchir sera de générer suffisamment de places d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale (surtout dans les domaines où la demande en main d'œuvre qualifiée est élevée) alors que le nombre d'élèves quittant l'école obligatoire augmentera et que la situation économique risque de se dégrader. Il faudra par ailleurs veiller à assurer l'adéquation entre les personnes à la recherche d'une place d'apprentissage et les entreprises formatrices afin d'éviter les résiliations de contrats d'apprentissage inutiles. D'ici à 2027, le nombre de jeunes à la recherche d'une solution après la scolarité obligatoire sera de 1800 supérieur à 2020 (environ 1400 dans la formation professionnelle et 400 dans les écoles moyennes). D'où la nécessité d'investir, d'une part, dans le marketing des places d'apprentissage et dans les prestations d'orientation professionnelle et de soutien aux élèves et, d'autre part, dans le soutien aux entreprises formatrices afin qu'elles ne perdent pas leur motivation à former des jeunes. Il faudra également proposer davantage de solutions transitoires afin que les jeunes qui n'accèdent pas directement à la formation professionnelle initiale ne se retrouvent pas sans solution.
- L'orientation professionnelle doit continuer d'agir de manière préventive, de conseiller et de soutenir afin d'éviter les résiliations de contrats d'apprentissage. Des interventions ciblées doivent être organisées dans les entreprises et les écoles qui enregistrent des taux d'interruption de la formation supérieurs à la moyenne.
- Dans les professions qui enregistrent des taux d'échec à la procédure de qualification supérieurs à la moyenne, les mesures décrites précédemment doivent être poursuivies.
- Le taux de réussite des étrangers et étrangères nés en Suisse et à l'étranger doit encore progresser.

3.1.4 Maturité professionnelle (MP)

Tout le monde en Suisse n'est pas conscient des chances et des opportunités qu'offre la maturité professionnelle (MP). En 2018, les partenaires de la formation professionnelle ont par conséquent lancé une campagne de communication visant à promouvoir la maturité professionnelle et notamment la maturité professionnelle intégrée (MP1).

La maturité professionnelle, qui permet d'accéder à une formation d'enseignement supérieur, joue un rôle majeur pour le parcours individuel, l'attractivité de la formation professionnelle et la relève en personnel qualifié pour les entreprises. Le nombre de certificats de maturité professionnelle délivrés est en hausse depuis plusieurs années. A l'heure actuelle, près d'une personne sur cinq titulaire d'un CFC est aussi titulaire d'une maturité professionnelle dans le canton de Berne, ce qui est un peu en dessous de la moyenne suisse de 20 %.¹⁵ Il est important pour le canton de Berne d'assurer un taux de MP élevé.

Evolution du taux de maturité professionnelle

Au cours de la période sous revue, le nombre de certificats de MP délivrés est passé de 1794 en 2015 à 2010 en 2019. Le taux de MP rattrape ainsi le taux de maturité gymnasiale. En 2020, le nombre de certificats de maturité délivrés est toutefois tombé à 1970.

¹⁵ Près d'une personne sur cinq titulaire d'un CFC se prépare à une formation professionnelle pendant ou après la formation professionnelle initiale (CSRE, 2018). Cf. aussi [Zoom sur les tendances OBS IFFP](#).

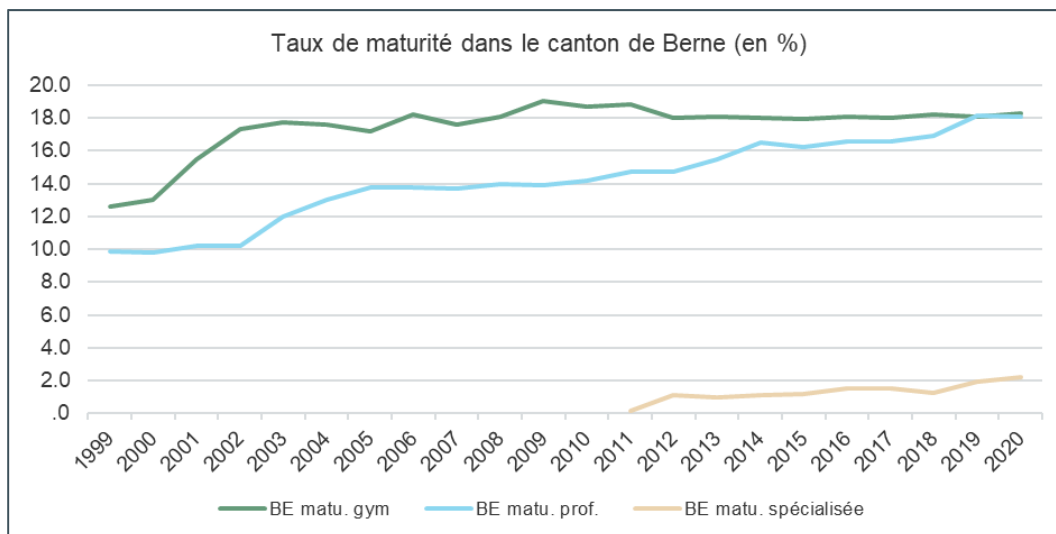


Illustration 15 : Evolution des taux de maturité dans le canton de Berne entre 2000 et 2020. Source : calculs de l'OFS et de l'INC¹⁶

Une comparaison des taux de maturité obtenus dans les différents cantons et au niveau national montre que le canton de Berne a le taux de MP le plus élevé mais que son taux de maturité gymnasiale et de maturité spécialisée est inférieur à celui des cantons de Zurich ou de Vaud ainsi qu'à la moyenne nationale.

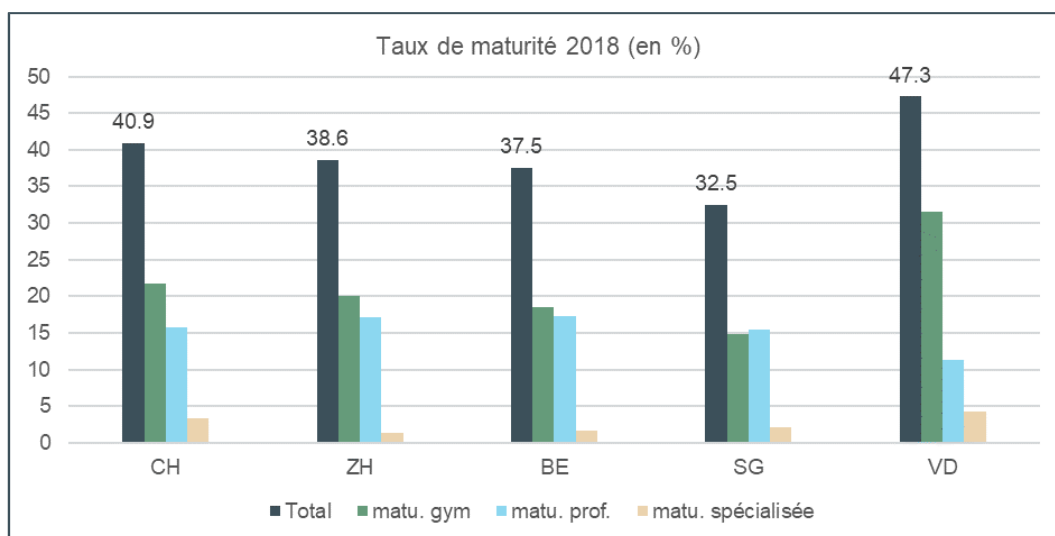


Illustration 16 : Comparaison des taux de maturité en 2018 dans quatre cantons. Source : OFS, analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)¹⁷

¹⁶ L'essor considérable de la maturité gymnasiale après 2000 s'explique par la suppression des écoles normales à la fin de l'année scolaire 2001-2002. Celui de la maturité professionnelle 2005 est en partie dû à la promotion de la maturité professionnelle par les partenaires de la formation professionnelle et par la création de nouvelles orientations comme l'orientation Santé et social.

¹⁷ Les données relatives à 2019 ne seront disponibles que dans le courant de l'année 2021.

Part des différentes orientations

Parmi les cinq orientations de maturité professionnelle proposées dans le canton de Berne, l'orientation Economie et services (type Economie) est la plus fréquentée, suivie de l'orientation Technique, architecture et sciences de la vie, toutefois en léger recul. L'orientation Santé et social (variante Economie et droit) est en expansion.

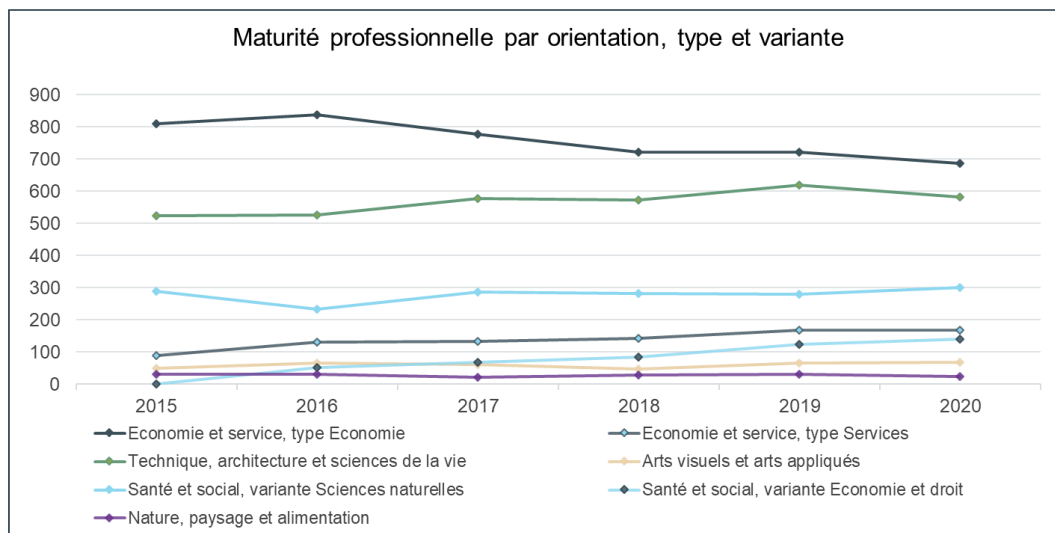


Illustration 17 : Evolution du nombre de certificats de maturité professionnelle délivrés en fonction de l'orientation, du type et de la variante 2015-2020. Source : OMP, statistique des diplômés

Rapport MP1/MP2

La filière préparant à la MP1 est suivie pendant l'apprentissage alors que la filière préparant à la MP2 est suivie après l'apprentissage, à temps plein ou à temps partiel. Les candidats et candidates à la MP2 peuvent s'inscrire directement aux examens. La MP2 rallongeant en règle générale la formation, la MP1 et la MP2 s'adressent à des publics différents. La MP1 est généralement choisie par des jeunes qui ont de bons résultats dans des professions CFC à haut niveau d'exigences alors que la MP2 s'adresse plutôt aux apprentis qui ont effectué leur apprentissage dans une entreprise formatrice qui ne soutenait pas la MP1. D'autres candidats et candidates se préparant à la MP2 ont fait un apprentissage dans une profession peu exigeante sur le plan scolaire et se concentrent sur la formation en école de maturité professionnelle. Le rapport entre la MP1 et la MP2 est d'environ un tiers pour la MP1 et de deux tiers pour la MP2. Dans le canton de Berne, la part de la MP2 est donc un peu supérieure à la part de la MP2 dans les autres cantons. Elle a progressé de manière constante ces dernières années.

Cette évolution en faveur de la MP2 n'est pas propre au canton de Berne. Elle pourrait s'expliquer en partie par le mauvais rapport coût-utilité de la MP1 pour les entreprises, tout comme par la réticence des personnes en formation à supporter la charge d'une MP1 intégrée. En revanche, les conditions d'admission à la MP1 (recommandation de l'école dont l'élève provient ou examen d'admission) n'expliquent pas cette évolution. L'accès à la MP2 dans le canton de Berne est donc plutôt libéral en comparaison d'autres cantons.

Admission dans les hautes écoles spécialisées (HES) ou les écoles spécialisées (ES)

Les données disponibles actuellement ne permettent pas de déterminer de manière définitive combien de titulaires de la MP sont admis dans une HES ou dans la formation professionnelle supérieure. Les études réalisées par la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) devraient apporter des éléments de réponse à moyen terme.

Promotion de la MP1

Afin de relever le taux de MP1 au niveau national, les partenaires de la formation professionnelle ont élaboré des modèles de formation flexibles sur la base de quatre valeurs de référence. En 2018, l'Ecole pro-

fessionnelle industrielle et artisanale de Berne (gibb) a mis sur pied dans le canton de Berne un projet visant à promouvoir la MP1 dans les professions techniques enseignées sur trois ans. Les entreprises ne se sont pas montrées suffisamment intéressées pour que ces modèles puissent être mis en œuvre.

Amélioration de l'efficacité

En 2020, les jours de fréquentation des cours à l'école professionnelle ont été coordonnés dans plusieurs professions techniques et les jours de fréquentation de la maturité professionnelle de l'orientation correspondante ont été harmonisés. Une des revendications de la motion Hebeisen¹⁸ a donc été satisfaite.

Promotion de la qualité et transitions

En 2021, les écoles de maturité professionnelle publiques organiseront les premiers examens d'admission communs dans la partie germanophone du canton. Ils ont été conçus sur la base du plan d'études germanophone *Lehrplan 21* dans le cadre d'un processus accompagné par la PHBern.

En 2020, la procédure d'inscription électronique à la maturité professionnelle a été généralisée pour la première fois, ce qui a permis d'établir un lien direct entre la maturité professionnelle et la gestion des contrats d'apprentissage et d'affecter de manière opérationnelle les élèves aux écoles.

Au cours de la période sous revue, la collaboration entre la Haute école spécialisée bernoise (HESB) et les écoles de maturité professionnelle s'est intensifiée. Dans le cadre de la maturité professionnelle, l'accompagnement de projets interdisciplinaires par le corps enseignant de la HESB s'est développé et des questions particulières font l'objet d'un échange ciblé.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Pour la MP Economie et services (type Economie), qui représente presque la moitié de tous les certificats de maturité professionnelle délivrés dans le canton de Berne, la révision de l'ordonnance sur la formation d'employé-e de commerce va entraîner d'énormes changements. Cette révision doit être préparée avec soin et suivie étroitement si on veut éviter l'effondrement de la MP1 de cette branche.
- La maturité professionnelle doit être durablement renforcée. En d'autres termes, le taux de maturité professionnelle doit augmenter et la part de MP1 doit progresser au détriment de la MP2. Parallèlement, la mise en place d'un accompagnement de qualité et de cours de soutien doit contribuer à réduire au minimum le nombre d'abandons. Par ailleurs, l'aptitude à suivre des études supérieures doit être garantie. Tout cela nécessite la collaboration des écoles de maturité professionnelle avec le degré tertiaire et avec l'OMP en matière de flexibilisation, d'aménagement des cours et d'accompagnement des élèves.

3.1.5 Renforcer la transition 2

Pour le passage de la formation professionnelle au marché du travail ou à une formation subséquente (transition 2), les écoles professionnelles et les centres d'orientation professionnelle (centres OP) proposent depuis longtemps des services de soutien qui ont été peu utilisés ces dernières années. Nombreux sont les apprentis et apprenties qui, à l'issue de leur formation, trouvent directement ou rapidement un emploi sur le marché primaire du travail. Quelques-uns font une pause ou commencent une formation continue et renoncent volontairement à entrer directement sur le marché du travail. La pandémie de coronavirus a changé la donne. Il est devenu plus difficile de rester dans l'entreprise formatrice ou de trouver un nouvel emploi sur le marché du travail et impossible de voyager.

Les centres OP ont mis en place un service spécifique intitulé « SOS-Corona – conseil en gestion de carrière » à l'intention des personnes en fin d'apprentissage à la recherche d'un emploi (et autres adultes qui ont peur de perdre leur emploi ou qui ont perdu celui-ci à cause de la pandémie). Ces personnes peuvent se faire conseiller en ligne. De plus, les centres OP ont publié des notices et proposé des webinaires en

¹⁸ [Motion Hebeisen M-187-2017](#)

accès libre. Ils ont été aidés dans cette tâche par les offices régionaux de placement (ORP), qui leur ont fourni informations et conseils.

Malgré ces mesures de soutien, il n'a pas été possible d'éviter la hausse du chômage des jeunes durant les premier et deuxième semi-confinements. Comme le montre le graphique suivant, il y a toujours eu des phases de chômage élevé chez les jeunes au cours des dernières années. Durant la crise économique de 2010, le chômage des jeunes a évolué dans les mêmes proportions que le chômage global. Il a également progressé durant les premier et deuxième semi-confinements, mais à un niveau nettement plus bas que lors de la crise économique de 2010 et du choc du franc de 2016. La situation s'est détendue assez vite, ce qui illustre la forte employabilité des personnes issues de la formation professionnelle duale.

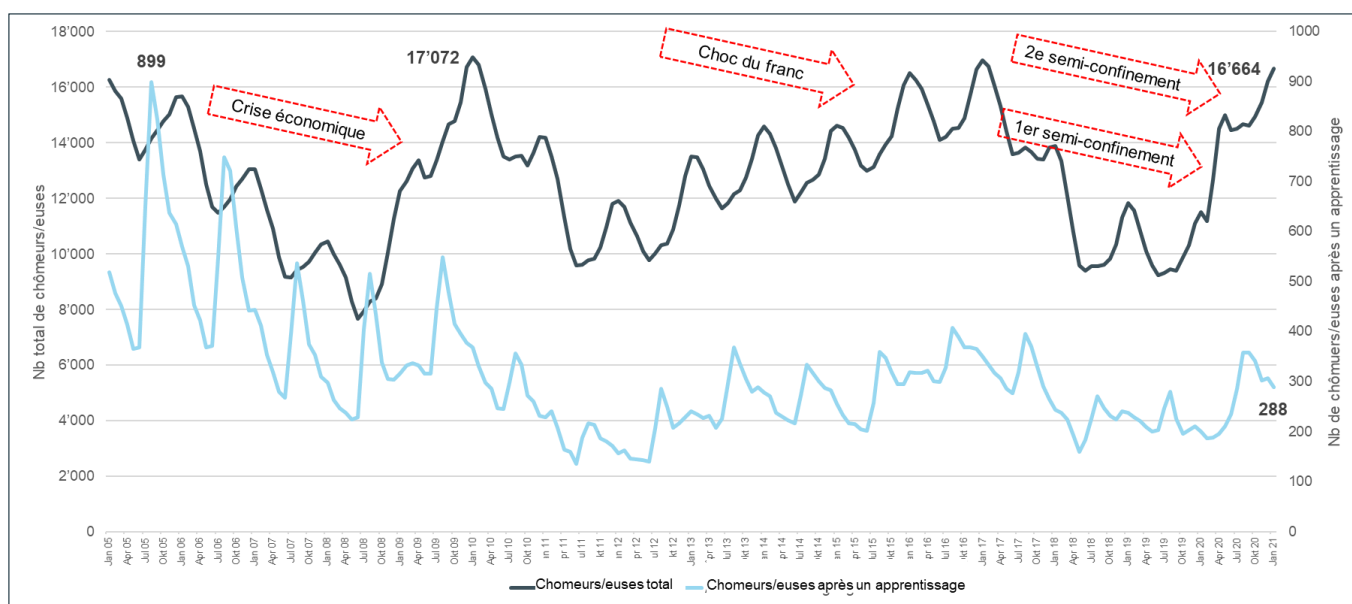


Illustration 18 : Evolution du chômage global et du chômage des jeunes ayant terminé un apprentissage, de 2005 à 2021. Source : SECO LAMDA

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Tout diplôme délivré doit permettre à son titulaire de poursuivre son parcours professionnel. Le chômage des jeunes doit être évité à tout prix. Les personnes qui ont terminé un apprentissage doivent pouvoir acquérir de l'expérience professionnelle et mettre en pratique leurs connaissances professionnelles pour pouvoir s'établir à long terme sur le marché du travail. Les entreprises formatrices et les employeurs doivent être sensibilisés à cette problématique. Il convient donc d'encourager les jeunes qui ont terminé un apprentissage mais qui ne trouvent pas de travail sur le marché primaire du travail à entamer une formation continue professionnelle.
- Les mesures proposées par l'orientation professionnelle et les écoles professionnelles (en place et nouvelles) doivent être poursuivies et complétées le cas échéant. Dans un but préventif, une attention particulière doit être portée à la transmission des compétences nécessaires à l'organisation de la carrière professionnelle. La mise en réseau des écoles, des institutions et des milieux économiques est tout aussi importante.

3.2 Promouvoir les diplômes professionnels pour adultes

3.2.1 Diplôme professionnel pour adultes

Le diplôme professionnel pour adultes est depuis 2015 un objectif de politique éducative de la Confédération et des cantons. Il est aussi à l'ordre du jour de l'initiative sur le personnel qualifié lancée par la Confédération. En effet, un diplôme professionnel offre, d'une part, de meilleures perspectives professionnelles et préserve mieux de la pauvreté et du chômage et permet, d'autre part, aux entreprises d'embaucher du personnel qualifié supplémentaire. C'est pourquoi le rapport 2016 recommandait déjà d'investir davantage dans la formation continue des adultes et de doubler le nombre de diplômes professionnels pour adultes dans les années à suivre.

Pour atteindre ce but, l'OMP a développé en 2017 une stratégie dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII) et lancé le projet cantonal « diplômes professionnels pour adultes ». L'objectif de ce projet est de réduire de manière significative le nombre des plus de 25 ans qui n'ont pas de titre de fin d'études à l'issue du degré secondaire II mais qui ont un potentiel suffisant. Il s'agit aussi d'accroître considérablement le taux de réussite chez les adultes qui choisissent la voie de l'accès direct à la procédure de qualification selon l'article 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr) ou celle de la validation des acquis de l'expérience. L'analyse préliminaire avait montré que ces deux voies génèrent des taux d'abandon et des échecs élevés.

Ces objectifs exigent des mesures durables relevant du domaine de compétences de l'OMP. Entre 2018 et 2021, neuf champs d'action pertinents seront mis en œuvre dans le cadre du projet global « diplômes professionnels pour adultes ». Ils s'articuleront autour de neuf sous-projets.

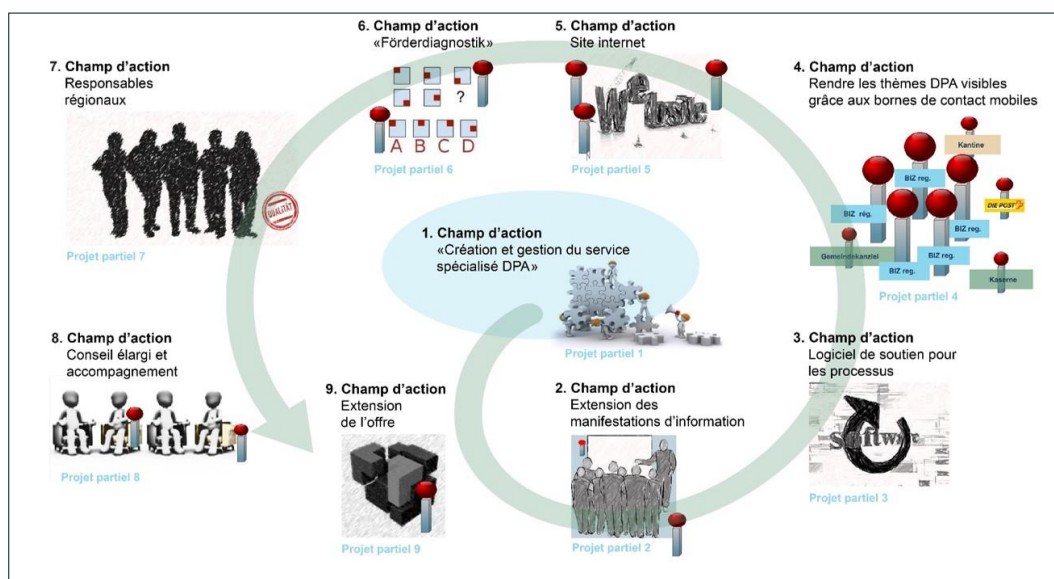


Illustration 19 : Les neuf champs d'action du projet global « diplômes professionnels pour adultes ». Source : OMP, OP

En décembre 2020, sept des neuf sous-projets avaient pris fin comme prévu (1, 2, 3-partie germanophone, 4, 5, 7 et 9). Les enseignements tirés de ces sous-projets seront mis en pratique. Les deux sous-projets restants ont bien avancé. Le projet global est donc en bonne voie, tant au niveau du calendrier que du contenu.

Les nouvelles mesures montrent leurs premiers effets puisque la demande en prestations d'information et de conseil a augmenté dans les centres OP. Il n'est toutefois pas encore possible de constater l'efficacité des mesures en matière d'admission, de taux de réussite, d'abandons et d'échecs car elles ne pourront montrer leurs effets qu'à plus longue échéance. Le processus de formation chez les adultes qui souhaitent

acquérir une qualification dure en règle générale plusieurs années. Souvent, des facteurs inhibiteurs doivent être identifiés et surmontés. De plus, certains adultes doivent suivre des cours de langue ou des cours visant à promouvoir les compétences de base avant de pouvoir commencer une formation. Doubler le nombre de titres délivrés durant la période sous revue était par conséquent une recommandation trop ambitieuse.

Outre les mesures relevant du domaine de compétences de l'OMP, le soutien des ORP est également précieux. De concert avec les centres OP, les ORP tentent depuis 2020 d'identifier les personnes susceptibles d'obtenir un diplôme professionnel pour adultes auprès de l'ensemble des personnes à la recherche d'un emploi suivies.

Le tableau suivant montre qu'au cours des dernières années, la voie la plus choisie pour l'obtention d'un diplôme professionnel pour adultes a été la voie 1 (apprentissage ordinaire) et que le nombre de contrats d'apprentissage a progressé régulièrement. La deuxième voie la plus choisie a été la voie 3 (admission directe à la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr), suivie de la voie 2 (apprentissage raccourci). Au cours des quatre dernières années, ces deux voies ont enregistré des fluctuations, voire un recul. La voie 4 (validation des acquis de l'expérience) a été la moins choisie. Ce résultat s'explique sans doute par les exigences élevées de la procédure et par le fait que le canton de Berne ne valide les acquis de l'expérience que dans sept professions.

Année	Total	Voie 1 Apprentissage ordinaire	Voie 2 Apprentissage raccourci	Voie 3 (art. 32) Admission directe	Voie 4 Validation
2013	986	211	286	325	140
2014	987	247	285	331	130
2015	1009	264	287	374	138
2016	955	304	274	349	208
2017	999	308	299	354	154
2018	842	312	255	335	143
2019	1048	408	237	322	134
2020	1037	419	295	318	105

Illustration 20 : Evolution des admissions aux voies 1 à 4 entre 2013 et 2020. Source : OMP, Escada

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Atteindre le public cible restera difficile. Dans les années à venir, il faudra donc informer un public plus large et faciliter l'accès à l'information. Les mesures élaborées dans le cadre du projet global sont faciles à mettre en pratique, les résultats devront être évalués en temps voulu.
- Afin de réduire le nombre d'échecs et d'abandons dans les voies 3 et 4, les prestations de conseil et d'accompagnement doivent permettre d'identifier suffisamment tôt les facteurs inhibiteurs et d'aider les futurs diplômés et diplômées à surmonter ces obstacles.
- La collaboration avec les milieux économique doit être renforcée car il est important que les entreprises soutiennent les adultes souhaitant acquérir une qualification.
- Des études suisses montrent qu'il existe de fortes disparités entre les cantons en matière de validation des acquis et de soutien financier. Le canton de Berne est un des rares cantons qui prélève des taxes pour les diplômes professionnels pour adultes visant une deuxième qualification¹⁹. Dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 », les processus et prestations de validation seront harmonisés entre les cantons.

¹⁹ En vertu de l'art. 130 OFOP, prise en charge d'au plus 60 % des frais.

3.2.2 Promotion des compétences de base

Promotion des connaissances linguistiques chez les adultes immigrés

Conformément aux recommandations de 2016, la planification des besoins et la coordination de la promotion des langues chez les adultes issus de la migration se poursuivent dans le cadre du projet « Coordination interdirectionnelle de l'encouragement à l'apprentissage linguistique destiné à la population migrante » (iDiKo-S). Ces travaux ont été coordonnés avec le deuxième Programme d'intégration cantonal (PIC 2018-2021) et avec le programme fide (programme suisse pour la promotion de l'intégration linguistique).

Durant la période sous revue, les programmes d'encouragement à l'apprentissage linguistique se sont développés, ont été rendus accessibles à différents groupes cibles et se sont améliorés sur le plan qualitatif :

- Face à la forte progression du nombre de personnes réfugiées depuis 2015, les cours proposés se sont multipliés. Le nombre d'heures de cours subventionnés est passé de 65 078 à 75 810 par an. La demande en cours subventionnés reste constante en dépit du recul des chiffres dans le domaine de l'asile. Cela s'explique, d'une part, par le fait que l'acquisition d'une langue est un long processus et, d'autre part, par le fait que de nouveaux besoins en la matière sont apparus dans le cadre de nouvelles prescriptions légales (loi fédérale sur les étrangers et l'intégration [LEI] et loi sur la nationalité suisse [LN]).
- Depuis 2017, les personnes admises à titre provisoire peuvent accéder aux cours subventionnés. Elles peuvent désormais, au même titre que les réfugiés et réfugiées reconnus et autres migrants et migrantes défavorisés, être admises aux cours sur la base de leurs besoins et de leur lieu de résidence et non plus sur la base de leur permis de séjour ou du statut d'aide sociale à laquelle ils prétendent.
- Le modèle coordonné entre les Directions a été réexaminé avec la DSSI. Des mesures de développement prévues dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (projet NA-BE) ont été définies et les principes de collaboration et de financement ont été fixés par contrat. L'offre de structures ordinaires sera financée par l'INC et les mesures complémentaires qui se trouvent en amont seront financées par la DSSI.
- Un programme pilote mis en place dans les écoles professionnelles (2017-2021) permet aux jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse d'accéder rapidement à des cours de langue intensifs afin d'accéder plus facilement à la préparation professionnelle.
- Les exigences de qualité en matière de cours de langue subventionnés ont été révisées. Elles reposent largement sur le concept qualité fide de la Confédération élaboré avec la participation de l'OMP. Mais elles reposent aussi sur l'Agenda Intégration Suisse (AIS) de la Confédération et sur les nouvelles bases légales fédérales et cantonales qui lient le séjour, la naturalisation et l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés à l'obtention de certificats de langue et à des délais. En révisant les exigences de qualité, l'OMP a amélioré les conditions présidant à une promotion des langues de qualité, efficace et coordonnée.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Le modèle de subvention de l'OMP et les prescriptions de la DSSI se basent sur la liberté des acteurs sur le marché (prestataires, services sociaux prescripteurs). Ils nécessitent par ailleurs une coordination renforcée de la planification des besoins entre les acteurs afin que les fonds puissent être utilisés de manière efficace et efficiente. Il y a par conséquent lieu de poursuivre la coordination interdirectionnelle et de mettre sur pied une coordination régionale.
- Financièrement, il est difficile pour l'INC de satisfaire la demande élevée en cours de langue résultant des prescriptions légales et des délais pour l'acquisition des langues. L'élargissement de l'offre dans le domaine de l'asile et des réfugiés ne doit pas non plus se faire au détriment des migrants et migrantes à faibles revenus qui ne bénéficient pas de l'aide sociale.
- La transition numérique dans le domaine de la promotion des langues doit se faire en tenant compte des attentes élevées envers les dispositifs d'enseignement numériques, de groupes cibles

aux compétences de base souvent très lacunaires, d'équipements techniques parfois inexistantes et de moyens financiers limités. L'adéquation et l'efficacité des dispositifs numériques doivent donc être examinées avec soin et la faisabilité ainsi que l'effort d'investissement pour les évolutions à venir doivent être pris en compte.

- Les cours de langue proposés doivent rester régionaux, diversifiés et rentables, le développement de la qualité doit être maintenu.

Promotion générale des compétences de base chez les adultes

Les cours publiés ont été complétés par des mesures ciblées :

- Depuis 2017, la promotion des compétences de base est organisée sur place dans les entreprises. Douze entreprises et 259 personnes ont participé aux cours proposés. Un grand nombre d'entreprises ont constaté des progrès linguistiques sur le lieu de travail.
- En étroite coopération avec l'OrTra Santé Berne et la BFF Bern, un cours d'élargissement des compétences de base requises pour les assistants et assistantes en soins et santé communautaires (ASSC) a été mis sur pied. Ce cours permet aux adultes exerçant une activité dans le domaine des soins d'accéder plus facilement à un CFC d'ASSC. Ayant porté ses fruits à trois reprises, il a été intégré à l'offre ordinaire. L'examen de sa transposition à d'autres branches est en cours.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Des compétences de bases suffisantes sont une condition nécessaire pour trouver un emploi. Les cours proposés dans les domaines du calcul et des technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent donc continuer à se développer, tout comme les cours qui permettent d'accéder à la formation professionnelle pour adultes.
- L'enjeu principal dans la promotion des compétences de base est d'atteindre les personnes défavorisées en matière de formation. Il convient donc de développer les formats à bas seuil à l'intention des adultes qui ne travaillent pas.
- La coopération entre les services de conseil et les prestataires de la formation doit être améliorée. La convention-programme conclue entre le canton de Berne et la Confédération pour la période de 2021 à 2024 prévoit le réexamen et l'analyse de cette coopération.

3.3 Renforcer la formation professionnelle supérieure

Le rapport 2016 recommandait de suivre avec attention les répercussions que le passage au système de versement de forfaits (pour les écoles supérieures) et le passage au système de financement par sujet (pour les cours préparatoires) pourraient avoir sur le budget. Il recommandait par ailleurs de réaliser un monitoring des coûts liés à la formation professionnelle supérieure afin de déterminer dans quelle mesure les nouveaux systèmes de financement se répercutaient sur la structure des prestataires, sur les cours proposés et sur les finances de la formation professionnelle supérieure et si cette dernière s'en trouvait renforcée.

3.3.1 Ecoles supérieures (ES)

Prestataires de formation et filières de formation

L'influence du canton sur le pilotage des prestataires de formation dans le canton de Berne est limitée. Les prestataires reconnus par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) peuvent conclure un contrat de prestations quadriennal avec le canton dans lequel ils sont implantés. Durant la période sous revue, le canton de Berne a enregistré quatre nouveaux prestataires de formation et 14 nouvelles filières de formation. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes a peu fluctué et le taux de réussite est resté stable.

Données ES	2017	2018	2019	2020
Prestataires de formation	25	25	27	29
Filières de formation (temps plein/temps partiel)	74	79	88	88
Nombre total d'étudiant-e-s	5277	5136	5149	5305
Nombre d'élèves domiciliés dans le canton de Berne	3531	3435	3500	3636
Nombre d'élèves provenant d'autres cantons ou de l'étranger	1718	1664	1616	1669
Taux de réussite en % dans le canton de Berne	93 %	93 %	92 %	94 %

Illustration 21 : Evolution du nombre de prestataires, de filières de formation et d'étudiant-e-s entre 2017 et 2020. Source : OMP

Le canton de Berne est donc, après le canton de Zurich, le canton qui compte le plus d'écoles supérieures en Suisse ; le nombre de diplômes qu'il décerne est comparable à celui des HES.

En 2020, 29 prestataires proposaient 88 filières de formation au total, réparties dans différentes orientations. Ces filières se trouvent en concurrence avec d'autres filières, surtout dans les domaines de l'économie, du marketing et de la technique. Les étudiants et étudiantes du domaine de la santé sont les plus nombreux (environ un tiers). Plus de la moitié des prestataires dans le canton de Berne sont de petites structures, leur part d'étudiants et d'étudiantes se situant entre 0,3 % et 3,9 %.

Durant la période sous revue, la formation d'infirmier diplômé/infirmière diplômée ES proposée au ceff de St. Imier a été admise dans la liste des filières qui donnent droit au versement de contributions conformément à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES). Les étudiants et étudiantes d'autres cantons peuvent donc suivre cette filière depuis l'année d'études 2019-2020. Cette mesure importante devait être prise pour répondre à la demande croissante de personnel qualifié dans le domaine des soins. Elle marque également une évolution importante du système de formation en Suisse romande car la formation d'infirmier et d'infirmière ne pouvait se faire jusqu'alors qu'en HES. Les institutions régionales situées dans la partie francophone du canton espèrent que les étudiants et étudiantes bernois chercheront du travail dans les établissements médico-sociaux bernois plutôt que dans les cantons voisins.

Reconnaissance et surveillance des filières de formation

La révision de l'ordonnance du DFE concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES) a surtout permis de clarifier un certain nombre de choses, notamment les rôles et les compétences des acteurs, l'orientation sur les besoins du marché du travail, le rôle des OrTra, la qualité et les processus. Les effets de cette révision sont positifs : les cantons ont dorénavant la possibilité de prendre position sur les plans d'études cadres révisés.

Depuis cinq ans, les prestataires de formation ES sont tenus par contrat de prestations d'établir chaque année un rapport détaillé comprenant des indicateurs financiers. Le monitoring des filières de formation ES proposées dans le canton de Berne a donc pu être amélioré.

La révision de l'OCM ES a aussi montré qu'il était nécessaire de mieux coordonner la surveillance cantonale entre les cantons. Le groupe de travail ES mis en place en 2018 par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), qui comprenait les principaux cantons prestataires (ZH, BE, SG, LU, VD), a été transformé en commission permanente (Commission Ecoles supérieures) en 2020. Cette commission élabore actuellement les bases nécessaires à la mise en œuvre uniforme de la surveillance des écoles supérieures par les cantons, qui prévoient des standards minimaux et des instruments pour les cantons prestataires.

3.3.2 Cours préparatoires aux examens fédéraux (EP/EPS)

Depuis le passage en 2018 d'un régime de financement de l'offre à un régime de financement fédéral axé sur la personne, les étudiants et étudiantes doivent s'acquitter de taxes d'études couvrant les coûts. Après avoir passé l'examen professionnel fédéral (EP) ou l'examen professionnel fédéral supérieur (EPS), ils peuvent déposer une demande de remboursement de 50 % des frais de cours imputables auprès de la Confédération, qu'ils aient réussi cet examen ou non. Pour les cours préparatoires aux formations sanctionnées par un titre fédéral présentant un intérêt public particulier, le canton peut verser une subvention forfaitaire complémentaire représentant 25 % des coûts imputables. Actuellement, ce complément est attribué à 12 cours préparatoires, relevant notamment des secteurs de la santé et de l'agriculture. En 2020, pour la première fois, 27 étudiants et étudiantes ayant leur domicile légal en matière de subsides de formation dans le canton de Berne ont bénéficié d'une subvention cantonale complémentaire, pour un montant total de 64 400 francs.

Le nouveau régime de financement prévoit que toutes les personnes se préparant aux examens fédéraux en Suisse soient soumises aux mêmes conditions en matière de participation financière. Tout étudiant bernois ou toute étudiante bernoise confrontée à des difficultés financières en raison du nouveau régime de financement peut accéder à un prêt par différents canaux²⁰. Le soutien ciblé des cours préparatoires aux formations sanctionnées par un titre présentant un intérêt public particulier est garanti.

Ce changement de régime financier n'a pas d'effet négatif sur le nombre de titres de formation (EP et EPS) délivrés aux étudiants et étudiantes bernois. Entre 2017 et 2020, ce chiffre était de 2500 environ par an. Cependant, le nombre de prestataires de formation et de cours préparatoires aux EP et EPS proposés a considérablement augmenté sur la même période, atteignant 1238 cours préparatoires en 2020 pour un montant total de 199 examens EP et EPS dans le canton de Berne. Cette progression s'explique par le fait que depuis l'introduction de la subvention fédérale par sujet, le nombre de prestataires de cours préparatoires bernois enregistrés sur la liste du SEFRI a fortement progressé. Il s'agit d'une part de cours proposés dans des secteurs de niche (p. ex. des cours préparatoires qui ne sont fréquentés que tous les trois ans par un faible nombre de participants et participantes) ou d'offres de marché (p. ex. dans le domaine des ressources humaines et du marketing, où la concurrence entre les prestataires est rude). Par ailleurs, de nombreux cours préparatoires aux EP et EPS dans le domaine de la santé sont venus compléter l'offre, mais certains prestataires ne proposent que certains modules d'un cours.

Dans ces conditions, ce domaine de la formation professionnelle supérieure se développe nettement.

3.3.3 Changement de régime sans incidence sur le budget

Le passage d'un financement des coûts résiduels à un financement par forfait pour les écoles supérieures est achevé, tout comme le passage au nouveau régime de financement par personne pour les cours préparatoires aux EP et EPS fédéraux. Les premiers résultats d'une évaluation confirment que ces changements n'ont pas eu, comme prévu, d'incidence sur le budget. La diminution des frais imputables au canton pour les cours préparatoires a été compensée avec un certain retard par une réduction des subventions fédérales.

Les dépenses en matière de formation professionnelle supérieure subissent des fluctuations minimales. Elles sont dues, d'une part, au changement de régime de financement des cours préparatoires et, d'autre part, à l'évolution des filières proposées par les ES ainsi qu'à l'évolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes. De plus, les tarifs AES sont redéfinis tous les deux ans sur la base du relevé des coûts effectué par la CDIP.

Le nombre de filières proposées par les ES a augmenté et le nombre de Bernois et Bernoises étudiant dans le canton de Berne a légèrement progressé alors que le nombre de Bernois et Bernoises étudiant

²⁰ Subsides de formation cantonaux, prêts spécifiques à certaines branches, soutien de l'employeur, crédits de formation continue

dans d'autres cantons a légèrement reculé. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes provenant d'autres cantons qui étudient dans le canton de Berne est lui aussi en léger recul, ce qui confirme que le marché de la formation est actuellement limité, du moins en ce qui concerne la demande. L'évolution démographique pourra éventuellement changer la donne à partir de 2025.

Ces dernières années, les filières de formation ES de l'école hôtelière de Thoune, de l'Ecole supérieure du Bois de Bienne, de l'école supérieure technique à Bienne et à Granges (HFTM), de l'école d'horticulture d'Oeschberg, du bzemme ainsi que des deux écoles supérieures du domaine de la santé, medi et BZ Pflege, ont reçu un financement supplémentaire du canton parce qu'elles présentent un intérêt public particulier. Ces financements supplémentaires ont été examinés dans le cadre du programme d'allègement 2018 (PA 2018). Les financements relatifs aux filières de l'école hôtelière de Thoune, de l'École supérieure du Bois de Bienne et de l'école d'horticulture d'Oeschberg ont été réduits de 50 % à partir de 2020.

Globalement, les coûts induits par les ES ont augmenté en raison de la progression du nombre de filières et des effectifs d'étudiants et d'étudiantes.

Pour ce qui est des cours préparatoires, le nombre d'étudiants et d'étudiantes subventionnés et les coûts générés par le transfert des cours préparatoires dans le domaine de compétences de la Confédération ont fortement reculé. Par ailleurs, le nouveau régime de financement des cours préparatoires a supprimé le subventionnement des cours préparatoires qui ne mènent pas à l'obtention d'un titre fédéral et qui sont uniquement suivis à des fins de formation continue.

L'évolution détaillée des coûts générés par la formation professionnelle supérieure pour les années 2017 à 2020 ainsi que le nombre d'étudiants et d'étudiantes bernoises pour lequel le canton de Berne est débiteur sont présentés en annexe au chapitre 6.6.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Renforcer la formation professionnelle supérieure reste un enjeu de taille. Le positionnement des écoles supérieures fait partie des objectifs majeurs. Suite au dépôt d'interventions parlementaires, le SEFRI a lancé en 2018 le projet « Positionnement des écoles supérieures ». En tant que membre de la Commission Ecoles supérieures (CES) de la CSFP, le canton de Berne est impliqué activement dans ce projet. La surveillance cantonale visant à maintenir et à développer la qualité ainsi qu'à assurer un financement adéquat doit être développée aux niveaux cantonal et national dans le cadre de la CES en tenant compte des ressources des cantons et des prestataires de formation.
- L'OMP doit soutenir la collaboration et les échanges entre les ES afin d'améliorer ceux-ci et de compenser la petite taille des prestataires.
- Il faut continuer de soutenir et de suivre les travaux nationaux sur le positionnement des ES (accréditation des ES, professionnel bachelor / master, etc.), tout comme l'harmonisation de la surveillance et l'élaboration de standards intercantonaux.
- Dans le domaine des cours préparatoires, les futures demandes de subventions cantonales supplémentaires déposées par les prestataires de formation pour les formations sanctionnées par un titre fédéral présentant un intérêt public particulier doivent être examinées avec attention en ce qui concerne le droit aux subventions et l'évolution des quantités et des coûts qui en résulte.

3.4 Adapter la formation professionnelle aux nouveaux défis

Le rapport sur le produit Formation professionnelle 2016 constate que l'évolution rapide des technologies a un impact si fort sur le monde du travail, sur la société et donc sur la formation professionnelle qu'une stratégie nationale pour la formation professionnelle est indispensable. Il propose donc que, en tant que canton de grande importance en matière de formation, le canton de Berne soit largement impliqué dans le développement de cette stratégie. Le rapport recommande aux cantons d'anticiper les changements technologiques, didactiques et démographiques au sein du produit Formation professionnelle, de piloter de

façon active la structure de l'offre de formation et d'adapter l'offre, les contenus et la transmission du savoir aux besoins.

3.4.1 Stratégie nationale « Formation professionnelle 2030 »

En 2016, les partenaires de la formation professionnelle et le Conseil fédéral ont convenu qu'une stratégie nationale de la formation professionnelle à l'horizon 2030 était nécessaire afin que la formation professionnelle reste compétitive malgré les changements que connaissent le marché du travail et la société. Dans ce cadre, des éléments clés de la formation professionnelle suisse ont été définis. En 2018, une vision et une priorisation des lignes d'action²¹ ont été adoptées. Elles font office de cadre de référence pour la suite du développement. 30 projets ont été lancés et sont mis en œuvre par les partenaires de la formation professionnelle.

Le canton de Berne a étroitement accompagné ces travaux. En sa qualité de membre de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), le chef de l'OMP faisait partie, jusqu'à fin 2020, du comité de pilotage et a considérablement influencé les processus et les contenus. Parmi les lignes d'action prioritaires, l'apprentissage tout au long de la vie, la flexibilisation des offres de formation, l'intensification des activités d'information et de conseil tout au long du parcours de formation et de la vie professionnelle ainsi que la numérisation affectent en particulier l'OMP. Des discussions et différents projets relatifs à ces thématiques sont en cours (voir chapitres suivants).

Le projet « optimisation de la gouvernance », qui concerne le partenariat dans la formation professionnelle, est achevé au niveau national. Dans ce cadre, les processus et les organes de pilotage existant au sein de la formation professionnelle ont été révisés. Ce travail a abouti à une réorientation de la structure de gouvernance, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2021. La nouvelle structure de gouvernance permet de traiter les questions stratégiques qui concernent tous les partenaires de la formation professionnelle de manière efficiente en y associant largement les acteurs du domaine.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Durant les prochaines années, il sera nécessaire de mettre en œuvre davantage de projets pilotes visant à flexibiliser la formation professionnelle initiale. Sur la base des résultats de ces projets, des directives contraignantes pourront être élaborées au niveau national. La participation du canton de Berne dépendra de ses ressources.
- La mise en place obligatoire de dispositifs numériques dans la formation professionnelle et la modification des processus d'apprentissage constituent des défis importants. En effet, ils nécessitent que les questions relevant de la sécurité du droit, de la protection des données ou encore de la gestion du temps de travail/temps d'apprentissage et des notes soient clarifiées. Par conséquent, il est recommandé que le canton de Berne joue un rôle actif, tant sur le plan stratégique que dans la participation aux projets.

3.4.2 Evolution démographique

En ce qui concerne les élèves en fin de scolarité obligatoire et donc les effectifs de personnes en formation, l'évolution démographique projetée par l'OFS dans le rapport 2016 s'est concrétisée. Le nombre d'élèves terminant leur scolarité a continué de baisser. Au sein du canton, ce recul s'est traduit différemment d'une région à l'autre et d'une profession à l'autre.

Face à la pénurie de jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage, les entreprises formatrices de certaines branches ont dû faire face à une concurrence intense pour pourvoir leurs postes, renforcer le

²¹ Les lignes d'action sont : orientation de la formation professionnelle vers l'apprentissage tout au long de la vie, flexibilisation des offres de formation, intensification des activités d'information et de conseil tout au long du parcours de formation et de la vie professionnelle et optimisation de la gouvernance et consolidation du partenariat dans la formation professionnelle. Les thématiques transversales sont la numérisation / les nouvelles technologies d'apprentissage et la réduction de la régularisation / de la bureaucratie.

soutien aux apprentis et apprenties en début de formation ou temporairement renoncer à former des jeunes.

Dans les écoles professionnelles, l'évolution démographique a entraîné une organisation cohérente des classes dans le cadre de l'organisation annuelle des écoles professionnelles ainsi que la fermeture de l'école de commerce de Thoune. En coopération avec d'autres cantons, des solutions efficaces ont été trouvées hors du canton de Berne pour l'enseignement des métiers rares²². De manière générale, le recul des effectifs des personnes en formation ces dernières années a eu peu d'impact sur les locaux décentralisés.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

La reprise démographique du nombre d'élèves en fin de scolarité obligatoire prévue par l'OFS se manifeste différemment à travers la Suisse. Ainsi, dans les cantons de Zurich et de Vaud, elle a déjà démarré avant 2019 alors qu'elle ne fait que commencer dans le canton de Berne et que la courbe stagne dans le canton de Saint-Gall.

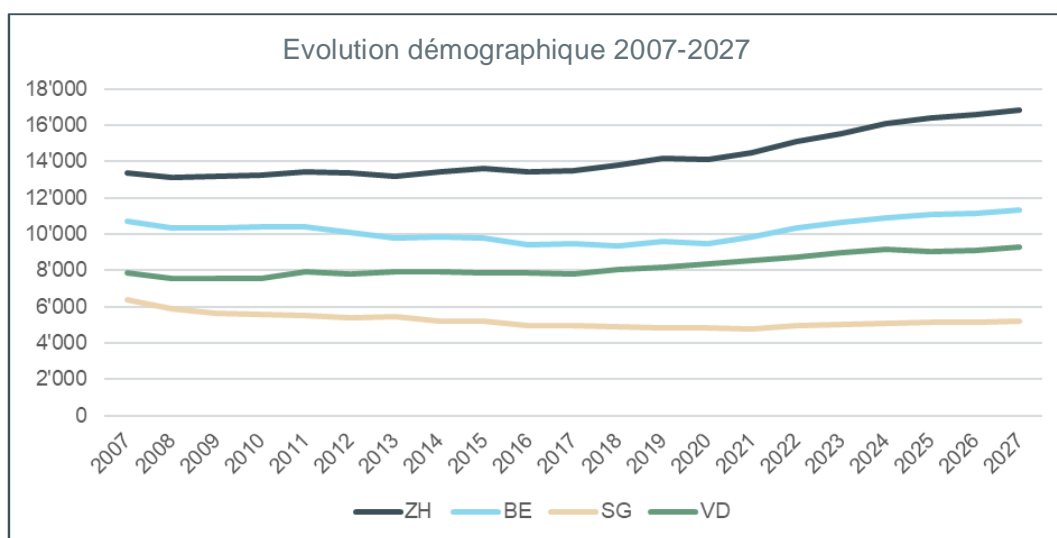


Illustration 22 : Evolution démographique des élèves en fin de scolarité obligatoire dans des cantons de taille comparable en matière de formation. Source : OMP sur la base des données de l'OFS

De manière générale, les scénarios de l'OFS concernant le système de formation 2020-2029²³ confirment la croissance du nombre d'élèves en fin de scolarité obligatoire et la reprise du nombre de personnes en formation. L'OFS projette une augmentation d'environ 4500 élèves dans la formation professionnelle initiale dans le canton de Berne d'ici à 2029 (passage de 30 554 élèves en 2019 à 35 060 élèves en 2029). La projection de l'OFS pour 2025 se situe 5 % au-dessus de celle de l'INC, qui s'appuie sur les chiffres actuels des différentes volées.²⁴ A court terme, l'OFS table sur un recul du nombre d'apprentis et apprenties en première année de la formation professionnelle initiale au cours de l'année scolaire 2020-2021 en raison de la pandémie de coronavirus et ne prévoit une reprise qu'à partir de 2022. Ces projections se confirment dans le canton de Berne pour 2020.

²² Tailleur/euse de pierres, décorateur/trice d'intérieurs, électronicien/ne en multimédia

²³ Scénarios 2020-2029 de l'OFS

²⁴ Les chiffres de l'INC pour 2029 ne sont pas encore disponibles.

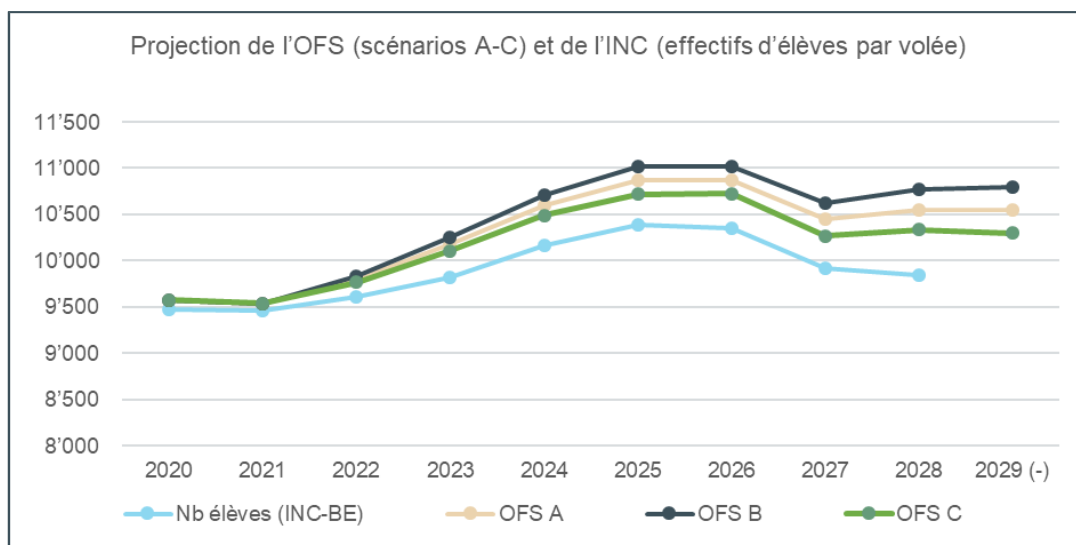


Illustration 23 : Projection de l'OFS et de l'INC pour les années à venir. Source : OFS et INC (BE)

Ainsi, l'augmentation ne devrait se concrétiser qu'en 2025 pour le nombre de diplômés et diplômées de la formation professionnelle initiale et en 2026 pour le nombre d'étudiants et étudiantes dans la formation professionnelle supérieure.

On ne peut pas encore savoir quel impact les répercussions économiques de la pandémie de coronavirus auront sur le nombre d'apprentis et apprenties dans la formation professionnelle initiale.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- L'évolution du marché des places d'apprentissage pour les prochaines années est incertaine. La situation est en outre différente dans la partie francophone et dans la partie germanophone du canton. Il convient donc d'observer attentivement l'évolution. Si la demande de places d'apprentissage devait largement surpasser l'offre, des places supplémentaires dans les solutions transitoires devraient être mises à disposition afin de permettre aux jeunes d'accéder à moyen terme à la formation professionnelle.
- Dans le même temps, les effectifs croissants de personnes en formation auront des répercussions sur la l'organisation des classes, les infrastructures et les finances, ce qu'il convient de contrôler de façon proactive dans le cadre des processus de planification. Dans ce contexte, le projet Ecoles professionnelles 2020 et la stratégie des locaux scolaires 2030 (mise à jour en 2020) constituent un soutien (cf. ch. 3.4.6).

3.4.3 Développement des professions

Les OrTra doivent veiller à faire évoluer la formation professionnelle initiale en fonction des besoins du monde du travail. Elles sont aussi chargées de créer de nouveaux apprentissages professionnels. Ces quatre dernières années, les professions ont été développées principalement à l'occasion de la révision des ordonnances sur la formation. Ainsi, lors des contrôles quinquennaux, les contenus et la qualité des formations ont été adaptés aux exigences du monde du travail. Dans certaines professions, l'orientation été redéfinie et la désignation modifiée ou une formation de trois ans a été prolongée à quatre ans. Durant la période sous revue, seule l'APF d'aide en informatique a été supprimée. Seul un petit nombre de nouveaux métiers a été créé²⁵.

Comme le rythme quinquennal de révision des ordonnances sur la formation ne convient pas à l'évolution rapide de la technologie que connaissent certains secteurs et métiers, les OrTra concernées s'expriment

²⁵ Informaticien/-ne du bâtiment, spécialiste en communication hôtelière, technologue en dispositifs médicaux, acousticien/-ne en systèmes auditifs, souffleur/euse de verre pour appareils scientifiques, etc.

de plus en plus en faveur d'une flexibilisation et d'une modularisation de la formation professionnelle initiale. Elles espèrent ainsi pouvoir prendre en compte davantage les besoins du marché du travail et des entreprises. L'informatique et l'industrie MEM (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux) sont des secteurs pionniers pour de nouveaux modèles.

En ce qui concerne les métiers et les places d'apprentissage les plus convoités, on constate peu de changements depuis le rapport de 2016. Les 20 certificats fédéraux de capacité les plus fréquemment choisis restent inchangés malgré la variation des effectifs.

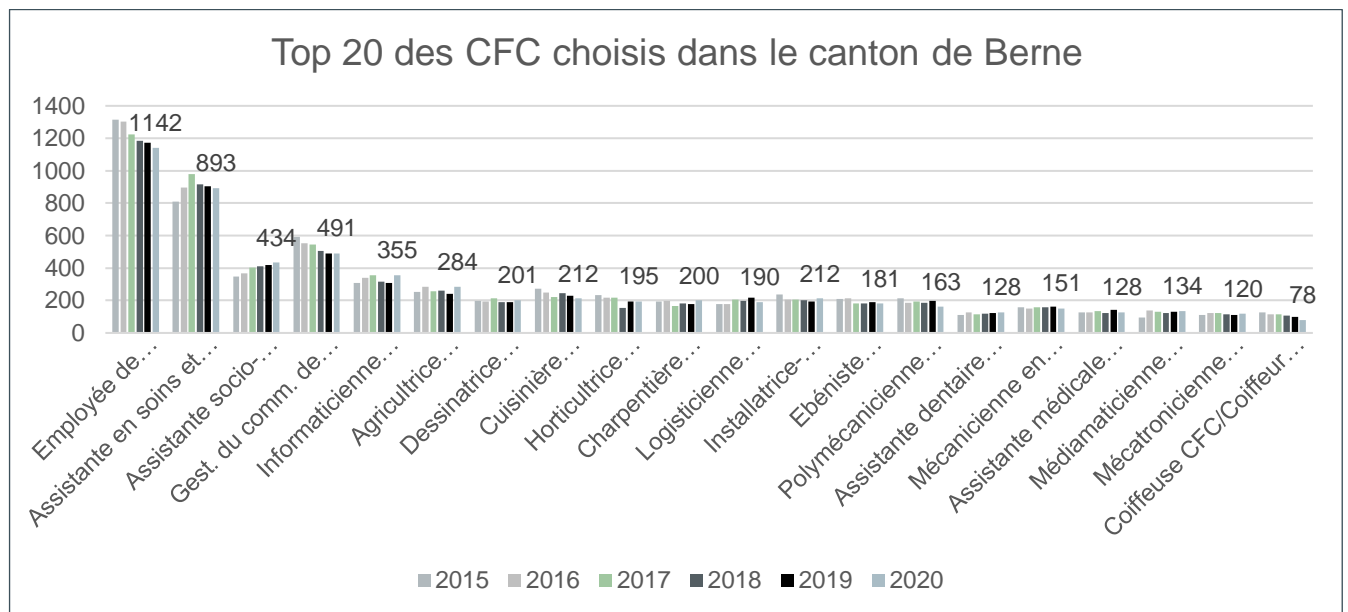


Illustration 24 : Les 20 métiers les plus fréquemment choisis 2015-2020. Source : OMP, base de données Escada

Si le nombre de contrats d'apprentissage est en recul dans les deux métiers majeurs Employé-e de commerce et Commerce de détail, il est en hausse dans les métiers des secteurs social et de la santé (Assistent/e socio-éducatif/ve et Assistent-e en soins et santé communautaire), de l'informatique et de la médiamatique ainsi que de la logistique. Dans les professions traditionnelles, généralement artisanales et créatives, le nombre de contrats d'apprentissage signés est en baisse, ce qui a des répercussions sur les écoles professionnelles en termes d'organisation, d'infrastructure et de contenu de la formation. Certaines écoles au profil industriel et/ou artistique perdent des professions et des élèves. Souvent, en raison d'un trop grand nombre de sites de formation, les classes comptent très peu d'élèves. Les sites doivent alors parfois être fusionnés, ce qui peut avoir des effets négatifs sur les apprentis et apprenties qui sont en cours de formation. Les effectifs de certains métiers fondent tellement que les OrTra centralisent la scolarisation et les centres de cours interentreprises (CIE) sur un même site pour toute la Suisse alémanique.

En ce qui concerne la flexibilisation, les OrTra du secteur TIC et l'OMP ont élaboré un nouveau modèle de formation pour l'apprentissage d'informaticien-ne CFC. Le modèle est testé depuis 2018 à l'école professionnelle gibb dans le cadre d'un projet pilote²⁶. Le projet Formation informatique 4.0 fait office d'exemple pour la formation professionnelle. La nouvelle formation prévoit une suite flexible de contenus d'apprentissage en fonction des besoins de formation des entreprises formatrices et des sujets intéressant les personnes en formation.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

²⁶ 34 entreprises formatrices et 85 apprentis et apprenties participent au projet pilote.

- Un partenariat vivant entre les acteurs de la formation professionnelle et une coopération entre les différents lieux d'apprentissage sont essentiels pour la formation des apprentis et apprenties et pour le développement des professions. La révision des ordonnances sur la formation professionnelle initiale doit continuer à être suivie de près par le canton et doit être mise en œuvre avec les entreprises, les écoles et les cours interentreprises. Cela vaut notamment pour l'application prochaine des ordonnances révisées concernant le commerce de détail et la formation d'employé-e de commerce. L'introduction de l'orientation sur les compétences opérationnelles dans la formation d'employé-e de commerce entraîne une redistribution des disciplines en cinq domaines de compétences opérationnelles. Cela sous-entend non seulement un important changement de culture et d'organisation pour les écoles mais aussi un nouveau profil de qualification pour les enseignants et enseignantes. Une formation continue complète doit donc être mise en place et financée pour les enseignants et enseignantes. Dans le même temps, des locaux doivent être mis à disposition pour permettre l'apprentissage autonome dans un cadre favorable. Il sera difficile de reproduire le nouveau profil de la profession, qui comprend de nouvelles formes d'enseignement et d'organisation, dans la structure actuelle de la loi sur le statut du corps enseignant (LSE).
- La modularisation des métiers MEM, revendiquée par la branche des MEM, compliquera l'organisation des écoles professionnelles et exigera de nouveaux modèles de collaboration entre les écoles.
- Les professions évoluent vite et les effectifs d'apprentis progressent différemment selon les branches. Par conséquent, la répartition des professions entre les écoles professionnelles doit être effectuée de façon plus réactive, ce que compliquent les spécificités politiques propres aux régions et les structures qui se sont établies au fil du temps. Le projet Ecoles professionnelles 2020 doit donc permettre, avec la collaboration des partenaires de la formation et les régions, de trouver un système optimal pour l'organisation des écoles professionnelles

3.4.4 Transition numérique dans le domaine de la formation

Le rapport 2016 a souligné que l'informatique aurait de plus en plus d'influence sur l'enseignement et que les jeunes devaient être préparés à un monde professionnel numérisé. C'est pourquoi la Stratégie TIC pour les écoles du degré secondaire II a été révisée durant la période sous revue et l'orientation stratégique de l'informatique a été définie pour les cinq prochaines années. Les objectifs visés sont une fourniture de services TIC de base standardisés et hautement disponibles, l'utilisation d'un logiciel efficace pour les tâches d'administration scolaire, l'accès à des plateformes d'information et d'applications au moyen d'un appareil privé de leur choix, l'amélioration des compétences méthodologiques et médiatiques des enseignants et enseignantes dans le domaine du numérique et la promotion de l'échange d'informations et de la collaboration au sein des écoles et entre les écoles.

Ces quatre dernières années, l'infrastructure technique et l'assistance technique ont fait l'objet d'investissements dans les écoles professionnelles. Par l'intermédiaire du service de prestations interne de l'INC, Edubern, des plateformes de collaboration ont été élaborées sur la base d'Office 365. Les membres des directions d'école et du corps enseignant de toutes les écoles peuvent y recourir et partager leur savoir. Alors que les écoles sont au point sur le plan technique, elles peuvent encore prendre des mesures sur les plans didactique et pédagogique en développant les formes d'enseignement et d'apprentissage numériques. Le recours à l'enseignement à distance pendant trois mois au printemps 2020 en raison de la pandémie a accéléré le processus. Cependant, il convient désormais de développer des formes d'apprentissage et d'enseignement numériques durables sur les plans pédagogique et didactique. Dans le cadre du projet intitulé « Innovation dans l'enseignement numérique au degré secondaire II », à compter de 2021 et pour une durée de trois ans, des enseignants et enseignantes (*innovation scouts*) mettront à disposition des écoles une partie de leur degré d'occupation pour proposer une assistance pédagogique et pour identifier et répandre des idées innovantes. Cette mesure vise aussi à encourager la collaboration entre les écoles ainsi que le développement de formes d'apprentissage et d'enseignement numériques. En ce qui

concerne la coordination globale, une coopération avec BeLEARN, la plateforme d'apprentissage des hautes écoles, est prévue.

Dans les filières de formation ES, les formes d'apprentissage et d'enseignement numériques sont bien établies. L'interdiction d'enseigner en présentiel décidée en mars 2020 a insufflé un élan supplémentaire au numérique. Ainsi, les filières de formation ES qui permettent aux étudiants et étudiantes d'étudier en tout lieu et en tout temps sont soumises au SEFRI pour être reconnues. Les formes d'apprentissage et d'enseignement numériques ainsi que l'apprentissage à distance posent toutefois des exigences en termes de garantie de la qualité (critères de reconnaissance du SEFRI, autorité cantonale de surveillance) et de financement (AES). C'est pourquoi le SEFRI a lancé un projet dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » concernant la prise en compte des formes d'enseignement et d'apprentissage numériques dans la reconnaissance des filières de formation. Le canton de Berne a participé à l'élaboration de ce projet.

Des approches d'enseignement hybride (*blended learning*)²⁷ ont été testées dans le cadre du projet pilote « Informatique 4.0 » depuis l'année scolaire 2018-2019, mais aussi dans le cadre du projet « Apprentissage autonome accompagné » de la WKS Bern avec deux volées. Le modèle a été élaboré pour le CFC d'employé-e de commerce, profil E : les interventions spécialisées des enseignants et enseignantes ne représentent qu'un tiers du temps de présence. Durant les deux tiers de temps restant, les élèves apprennent de façon autonome. Les enseignants et enseignantes adoptent alors le rôle de coaches pour accompagner et soutenir les élèves individuellement. Les avantages de ce modèle sont la flexibilité de la préparation des contenus pragmatiques, l'individualisation de l'apprentissage et l'enseignement ainsi que l'échange d'expériences entre les écoles. Dans le même temps, les élèves sont préparés au monde du travail en fonction des besoins des entreprises. Le projet trouve suffisamment d'entreprises formatrices et d'apprentis et apprenties et il n'y a que rarement des abandons ou des réattributions à des classes conventionnelles. Les retours sont tout à fait positifs. En outre, le projet ne génère aucune charge supplémentaire.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Le bon état d'avancée de la technique dans les écoles doit être maintenu. La pandémie a souligné que l'approche AVEC (apportez votre équipement personnel de communication) avait encore des progrès à faire. Toutes les personnes en formation doivent disposer d'appareils permettant la connexion aux plateformes de l'école, et ce quel que soit leur niveau socio-économique.
- Le potentiel des formes d'apprentissage et d'enseignement numériques doit être davantage exploité et la collaboration et l'échange d'idées innovantes au sein de l'école et avec d'autres écoles doivent être améliorés. Le projet « Innovation dans l'enseignement numérique au degré secondaire II » de l'OMP devrait permettre ces trois prochaines années l'acquisition d'expériences précieuses qui devront être évaluées dans la perspective de l'évolution future de ces formes d'apprentissage et d'enseignement.
- Des mesures sont nécessaires en matière d'évaluation numérique des performances et d'examens, tant dans la formation professionnelle initiale que dans la formation professionnelle supérieure. Dans le cadre du projet « Informatique 4.0 », un outil a été élaboré (SmartLearn), lequel suscite un vif intérêt dans des écoles de toute la Suisse. SmartLearn et d'autres outils doivent être évalués et développés.
- Les formes d'apprentissage et d'enseignement numériques ainsi que les examens sous forme numérique soulèvent des questions relatives à leur place dans les filières de formation et à l'impact sur les examens. Des questions se posent aussi en ce qui concerne la protection, l'échange et la sécurité des données. Ces questions doivent dans un premier temps être clarifiées au niveau national. Le canton de Berne soutient les efforts consentis en la matière par le SEFRI et la CDIP (avec Educa et le Centre suisse de services Formation professionnelle [CSFO]).

²⁷ Association pertinente sur le plan didactique de l'enseignement traditionnel en présentiel et de formes modernes d'enseignement numérique

3.4.5 Langues et mobilité

Durant la période sous revue, la question des langues et de la mobilité dans la formation professionnelle a pris une nouvelle dimension suite à l'adoption en 2017 par la Confédération et les cantons de la « Stratégie suisse Echanges et mobilité », à la publication du rapport Stöckli concernant le bilinguisme dans le canton de Berne (2018) et à l'arrêté du Conseil-exécutif²⁸ y relatif, ainsi qu'aux Recommandations d'exécution de la CDIP relatives à la coordination intercantonale des échanges et de la mobilité (2019).

En 2017, en comparaison avec les autres cantons, Berne, canton bilingue, ne pouvait se prévaloir que de peu d'exemples d'enseignement bilingue et de mobilité des élèves et des enseignants et enseignantes dans les écoles professionnelles. Afin d'améliorer la situation et d'encourager l'enseignement des langues étrangères conformément aux recommandations nationales et cantonales, une stratégie globale et un plan ont été élaborés dans le but de doubler à moyen terme le nombre de projets relatifs à l'enseignement bilingue et à la mobilité pour les personnes en formation et les enseignants et enseignantes. Les activités d'échange proposées par Movetia, du canton, de l'Office fédéral de la culture (OFC) et de l'Union européenne doivent aussi être exploitées. De même, les apprentis et apprenties ainsi que les enseignants et enseignantes doivent profiter des possibilités d'échanges internationaux dans les régions francophones, germanophones, anglophones et hispanophones.

L'intérêt des écoles et des élèves pour l'enseignement bilingue existe bien. De nombreuses écoles professionnelles proposent aujourd'hui des cours bilingues (allemand, français), ce dont profitent les apprentis et apprenties. En revanche, les échanges linguistiques en Suisse ou à l'étranger sont encore rares. Cela s'explique par le fait que les trois lieux d'apprentissage de la formation professionnelle (entreprise, écoles, cours interentreprises) doivent soutenir l'échange, ce qui rend l'organisation particulièrement complexe.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Les ressources constituent le principal défi pour les prochaines années. L'élargissement des offres en matière de bilinguisme dans les écoles professionnelles tel que l'exige le Conseil-exécutif sur la base du rapport Stöckli entraîne forcément des coûts. D'autres cantons non bilingues investissent nettement plus de ressources pour la promotion des langues étrangères (p. ex. Zurich et Lucerne, mais aussi le canton bilingue du Valais) et ont une avance considérable sur le canton de Berne. Au sein de la Direction de l'instruction publique et de la culture aussi, l'Office de l'enseignement supérieur (OENS) et l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) disposent de plus de ressources.
- Avant d'élargir l'offre, il est recommandé de procéder à un état des lieux sous la forme d'une évaluation systématique des offres existantes. En outre, il convient de vérifier quelles innovations peuvent être mises en œuvre et quelles nouveautés entraînent une modification de la législation. Par ailleurs, il faut clarifier si les offres bilingues (allemand, français) doivent être obligatoires pour toutes les personnes en formation ou seulement pour les personnes apprenant des métiers dont le contact avec la clientèle est essentiel. Enfin, il faut définir quelle importance accorder aux compétences en anglais.

3.4.6 Influencer activement sur les structures de la formation professionnelle

Le tournant numérique, la flexibilisation de la formation, la mobilité professionnelle, le changement de profil des métiers, l'évolution démographique et les ressources limitées requièrent une collaboration et une répartition des tâches optimales au sein de la formation professionnelle et entre les trois lieux d'apprentissage.

L'OMP pilote la collaboration dans différents domaines et influe sur les projets nationaux :

²⁸ ACE 696/2019

Organisation des classes

Ces dernières années, l'organisation des classes est devenue un véritable casse-tête pour les écoles professionnelles. En effet, les fluctuations de la demande dans certains métiers, la répartition des entreprises formatrices et des lieux de domicile des personnes en formation à travers tout le canton, ainsi que la diversité de l'offre de formation proposée dans les écoles expliquent ces difficultés. La planification des classes est toujours effectuée de sorte à mobiliser les ressources de façon efficace. Cela entraîne des grandes classes dans les métiers comptant de nombreux élèves (max. 24 élèves pour le CFC, max. 15 élèves pour l'AFP). Il arrive que certaines personnes en formation dont le contrat d'apprentissage n'est pas prêt à temps doivent être affectées à une autre école, ce qui est généralement mal perçu par les personnes concernées et par les entreprises formatrices.

Projet Ecoles professionnelles 2020

La répartition des professions sur les différents sites scolaires telle qu'elle est pratiquée depuis des années n'est plus pertinente. L'OMP a donc lancé le projet Ecoles professionnelles 2020, dont l'objectif est de piloter de façon proactive et efficace la demande fluctuante en matière de places de formation et l'impact que celle-ci a sur les écoles professionnelles. Dans le cadre d'une procédure participative incluant les écoles professionnelles, une analyse a eu lieu en 2019 et 2020. Celle-ci montre qu'environ 120 des quelque 140 professions proposées dans les écoles professionnelles du canton de Berne sont bien positionnées. 20 professions, dont certaines comptant de nombreux contrats d'apprentissage, sont mal réparties entre les écoles professionnelles (sur trop ou pas assez de sites).

Après une interruption due à la pandémie de coronavirus, les travaux du projet ont repris fin 2020. Durant la phase de conception, de nouveaux groupes d'intérêt ont été accueillis. Des entretiens standardisés ont par exemple été menés avec les 20 OrTra concernées, qui ont fourni des informations sur l'évolution de ces métiers et sur l'infrastructure qu'elles estiment nécessaire dans les écoles à l'avenir pour ces métiers. Ces informations des OrTra sont analysées dans les régions, avec le mandat suivant :

- élaborer une solution à laquelle tous adhèrent concernant l'organisation future des écoles professionnelles ;
- aboutir à une coopération renforcée entre les écoles professionnelles ;
- optimiser l'utilisation des locaux scolaires existants.

Dans toutes les régions, les écoles professionnelles doivent être dotées d'un profil clairement défini et être équipées pour affronter les défis pédagogiques et organisationnels de demain. La planification anticipée doit permettre l'utilisation optimale des locaux scolaires existants, aussi dans la perspective de l'augmentation du nombre d'apprentis et apprenties liée à l'évolution démographique. Les frais supplémentaires prévus dus au nombre croissant de personnes en formation doivent être absorbés du mieux possible. Les résultats du projet et les coûts de mise en œuvre résultant des objectifs seront disponibles au dernier trimestre 2021. La mise en œuvre doit avoir lieu progressivement à partir de l'année scolaire 2022-2023.

Stratégie des locaux scolaires 2030 – Mise à jour de 2020

La Stratégie des locaux scolaires 2030 a été élaborée en 2017 et a pour but de montrer aux écoles professionnelles, aux écoles moyennes et aux écoles supérieures (ayant conclu un contrat de délégation) du canton quels éléments et changements ont une incidence sur les locaux et quelles conséquences sont déterminantes pour le développement de l'espace scolaire dans les différentes régions du canton et sur les différents sites. Elle doit en outre étayer le dialogue politique et le processus de prise de décision lorsqu'il s'agit de statuer sur des projets d'investissement. En accord avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC), le premier réexamen périodique de la Stratégie des locaux scolaire a débuté en 2020. Il sera remis au Conseil-exécutif à l'été 2021. Dans le cadre de ce réexamen, les résultats découlant de la stratégie immobilière du canton ainsi que les leçons tirées de la pandémie en termes d'enseignement à distance et de développement de l'école seront pris en compte.

Pilotage des écoles professionnelles sur les plans des finances et de l'exploitation

Le pilotage a été renforcé sur le plan opérationnel durant la période sous revue. Le processus budgétaire

et financier a été harmonisé avec le processus cantonal. Les ressources administratives des écoles professionnelles ont été analysées et les harmonisations nécessaires ont été délimitées au sein d'une étroite fourchette jusqu'à la fin de la convention de prestations pour la période 2019-2022. Le rapport annuel de reporting-controlling s'appuie de façon systématique sur les accords compris dans la convention de prestations.

Formulaires d'inscription électroniques

Grâce à l'introduction des formulaires en ligne s'appuyant sur un processus pour l'inscription aux filières de formation des écoles moyennes (y compris écoles de culture générale [ECG], écoles supérieures de commerce [ESC], école moyenne d'informatique IMS et écoles de maturité professionnelle 1), le passage au degré secondaire II est transparent, compréhensible et presque sans changement de support, que ce soit dans le cadre d'une procédure d'examen ou d'une procédure de recommandation.

Optimisation de l'échange de données

Au niveau national, les processus administratifs sont simplifiés grâce à Optima (optimisation de l'échange de données entre les partenaires de la formation), à Edulog (fédération d'identités numériques dans le contexte de la formation) et aux commissions de la CSFP.

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- Malgré la complexité de la répartition des élèves entre les écoles, il faut continuer à viser une organisation efficace des classes tout en évitant les sous-effectifs.
- Le soutien de tous les partenaires de la formation et de toutes les régions est nécessaire pour garantir le succès du projet Ecoles professionnelles 2020. La procédure participative doit être maintenue. La redistribution des métiers doit donner la priorité à la région en tant que valeur de référence. Les infrastructures régionales doivent pouvoir être bien utilisées.
- L'optimisation de l'échange de données doit être poursuivie.

3.5 Garantir le financement de la formation professionnelle

La formation professionnelle dans le canton de Berne se distingue par ses structures décentralisées, son offre large et son solide ancrage régional dans la société et l'économie. Cette structure est souhaitée par le monde politique, comme le montrent les débats sur la répartition des métiers dans les écoles, mais elle n'est pas sans poser de difficultés en matière de pilotage et d'utilisation efficace des ressources.

La période sous revue (2017-2020) a été marquée par la garantie des moyens financiers et par l'utilisation efficace des ressources. Pour cela, différents projets ont été centraux. Tout d'abord, au sein de l'OMP, le projet « Cockpit de direction » a été lancé afin d'élaborer des indicateurs standardisés pour le pilotage et les prestations de l'office. Ensuite, dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, le passage à un financement par forfait pour les écoles supérieures et à un financement par sujet pour les cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux (EP) ou aux examens professionnels fédéraux supérieurs (EPS) a été accompli. Ce changement est actuellement en cours d'évaluation. Par ailleurs, le système de contrôle interne (SCI) a été révisé en mettant l'accent sur l'analyse et la gestion des risques. Dans la perspective de la phase d'introduction de la première étape du projet ERP cantonal, les travaux visant à remplacer l'actuel système d'informations financières (FIS) et l'actuel système d'informations sur le personnel (PERSISKA) par le système ERP/SAP et son pilotage opérationnel ont débuté. L'OMP et les écoles cantonales sont largement concernés par ce changement. Enfin, durant la période sous revue, les mesures d'économies du PA 2018 (programme d'allègement 2018) ont fortement touché la formation professionnelle.

3.5.1 Evolution des coûts du produit Formation professionnelle

L'évolution des coûts, tous cantons confondus, présente pour ces dernières années des valeurs stables, voire légèrement en hausse dans les différents domaines de la formation professionnelle.

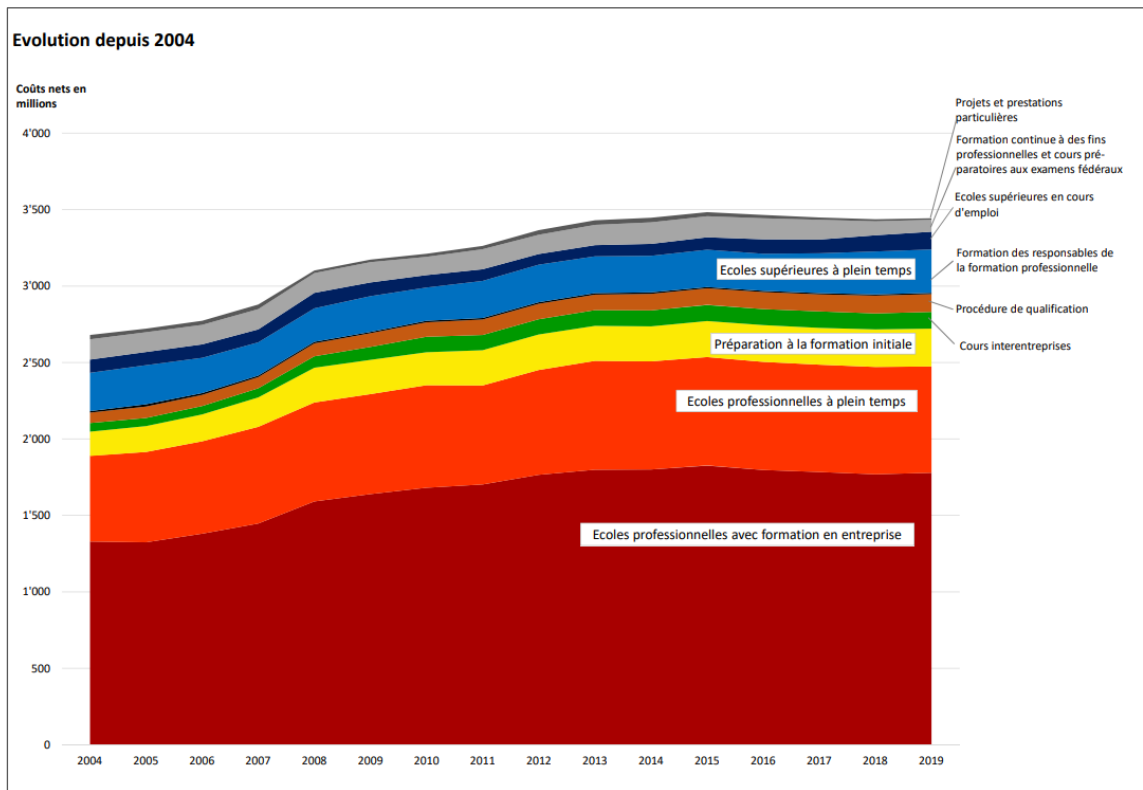


Illustration 25 : Evolution des coûts, tous cantons confondus, pour la formation professionnelle de 2004 à 2019. Source : relevé des coûts réalisé par le SEFRI auprès des cantons, 2019

Dans le canton de Berne, la tendance est similaire pour les différents sous-produits de la formation professionnelle.

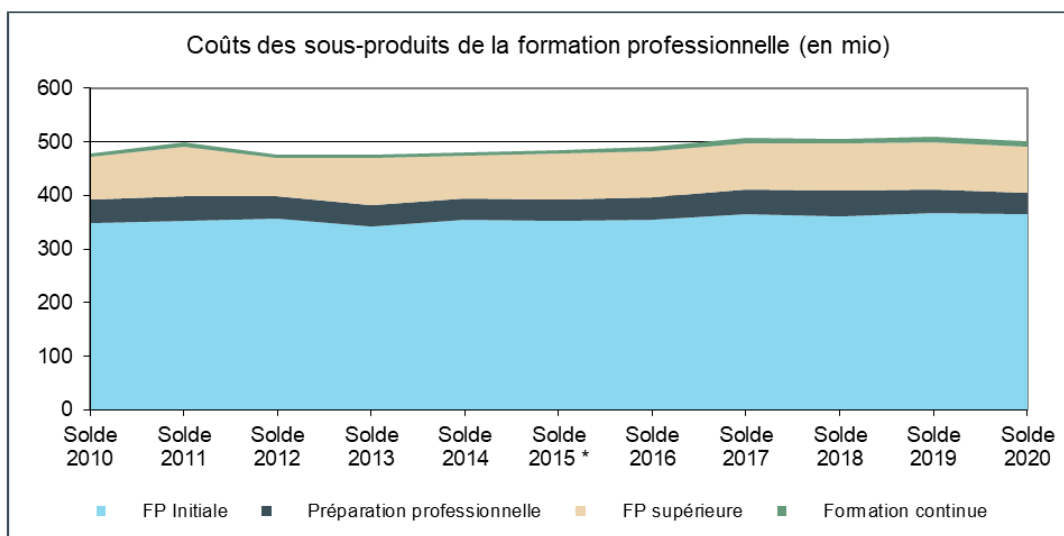


Illustration 26 : Evolution des coûts des sous-produits dans le canton de Berne, 2010-2020. Source : données financières de l'OMP

Durant la période sous revue, les coûts du produit Formation professionnelle dans le canton de Berne, notamment ceux de la formation professionnelle initiale (qui représentent $\frac{3}{4}$ des coûts totaux), ont évolué de façon relativement constante en raison du programme d'allègement 2018 (PA 2018) et du nombre de personnes en formation légèrement en baisse. Cela a permis d'amortir l'augmentation des coûts liés à la procédure de qualification et aux cours interentreprises, à la place grandissante de la formation professionnelle supérieure (augmentation du nombre d'étudiant-e-s et de diplômé-e-s d'ES) et à l'augmentation du nombre de personnes suivant une formation menant à une AFP ainsi qu'à la croissance de la masse salariale des membres du corps enseignant (+0,7 % par an, soit env. CHF 2,1 mio). Ainsi, les coûts par élève dans la formation professionnelle s'élèvent à environ 12 000 francs par an, un chiffre stable légèrement supérieur à la moyenne suisse.

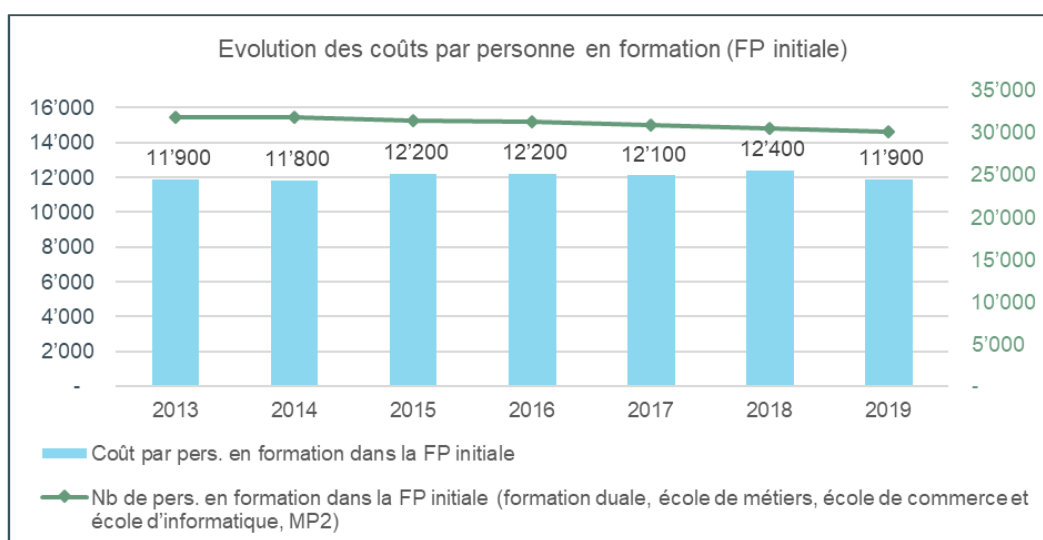


Illustration 27 : Evolution du nombre de personnes suivant une formation professionnelle initiale et coût par personne en formation dans le canton de Berne. Source : relevé des coûts réalisé par le SEFRI auprès des cantons, 2019

3.5.2 Programme d'allègement 2018 (PA 2018) et référentiel intercantonal

Dans le cadre du PA 2018, des économies annuelles d'un montant total de 14,6 millions de francs ont été progressivement réalisées dans le domaine de la formation professionnelle depuis 2018, et ce pour des coûts totaux d'un montant de 570 millions de francs (exercice 2020). Ces économies sont le résultat de mesures telles que l'optimisation de la gestion des classes (1,2 mio), la baisse des coûts dans le cadre de la subvention au Berner Bildungszentrum Pflege (1,0 mio), un renoncement partiel au financement supplémentaire de la formation professionnelle supérieure (1,25 mio), l'optimisation financière des formations d'horticulture (2,4 mio) et une réduction de postes dans l'administration cantonale correspondant à quatre postes à temps plein. La participation des communes aux coûts des solutions transitoires (qui n'a pas été prise en compte dans la planification financière) refusée par le Grand Conseil, a pu être compensée par la réduction du nombre de classes résultant du recul de la demande d'année scolaire de préparation professionnelle, Pratique et intégration (API) (6 mio).

Une analyse interne des coûts dans le domaine de la formation professionnelle et des coûts portés dans des cantons comparables (LU, VS, SG, ZH, FR²⁹) a montré que le canton de Berne affichait des coûts légèrement supérieurs. Cela est notamment dû au fait que, dans le canton de Berne, la formation professionnelle est fortement ancrée dans les régions, que le bilinguisme entraîne souvent des classes en sous-effectifs, notamment à Bienne, et que Berne propose un nombre supérieur à la moyenne de formations à plein temps. Le rapport formation à plein temps/formation duale est resté stable durant la période sous revue. Au total, un recul d'une centaine de contrats d'apprentissage à plein temps par an a été enregistré

²⁹ Groupe de référence selon l'indice de l'institut BAK Basel, EOS 2014 et 2018

(cf. annexe 6.3). A cela s'ajoute le niveau plus élevé des cours d'appui et des cours facultatifs, de la maturité professionnelle et des cours de culture générale étendue (cours CGE). Ces cours contribuent nettement au succès de la formation pour les élèves de niveau plus faible et, ainsi, au maintien du taux élevé de réussite dans le canton de Berne. Jusque-là, le Grand Conseil a toujours refusé de supprimer des formations dans la formation professionnelle initiale. La dernière fois en date était dans le cadre du PA 2018, lorsqu'il fut question de supprimer la formation de fleuriste CFC à l'école d'horticulture d'Oeschberg.

En 2019, le canton de Berne était légèrement au-dessus de la moyenne nationale aussi en ce qui concerne les coûts par personne en formation.

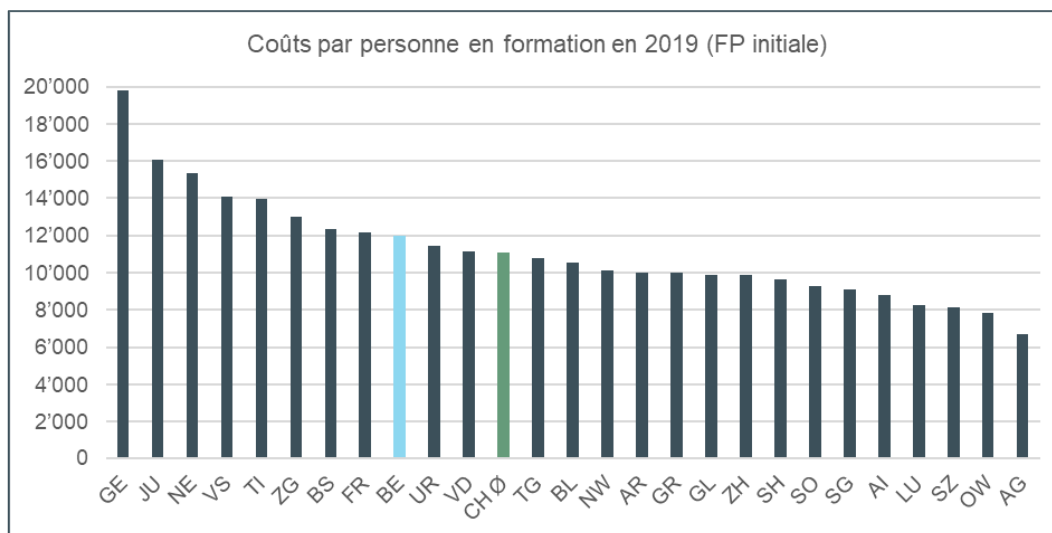


Illustration 28 : Coûts par personne en formation par canton, y compris frais d'utilisation des locaux. Source : relevé des coûts réalisé par le SEFRI auprès des cantons, 2019

Enjeux et recommandations pour l'avenir

- L'introduction imminente du système ERP (1^{re} étape) est un véritable défi. Hormis l'OMP en tant qu'unité administrative, les écoles sont aussi concernées par le passage des processus de gestion des ressources humaines et des finances à SAP. Il convient d'accompagner les écoles de façon fiable lors du changement de système.
- La centralisation des nombreux dossiers, la numérisation du courrier entrant et le workflow dédié à la comptabilité des créanciers qui y est lié doivent permettre de générer des rapports récents, fiables et de qualité. Ceux-ci contribuent à harmoniser les analyses, d'améliorer la comparabilité et le référentiel, et de continuer à professionnaliser la responsabilité en matière de pilotage et de surveillance des responsables hiérarchiques.
- L'augmentation du nombre d'élèves en fin de scolarité, due à des facteurs démographiques, l'évolution incertaine du marché des places d'apprentissage suite aux effets de la pandémie et le développement du numérique, de la tertiarisation et des coûts salariaux risquent d'entraîner une augmentation des coûts dans la formation professionnelle qui n'est pas couverte par les subventions de la Confédération. Etant donné que, comme évoqué plus haut, la marge de manœuvre des cantons est minimale dans la formation professionnelle, la surveillance régulière des coûts et un pilotage basé sur l'anticipation de l'utilisation des fonds sont nécessaires.

4. Bilan de la période sous revue 2017-2020

L'analyse des prestations fournies dans le cadre du produit Formation professionnelle entre 2017 et 2020 montre que la formation professionnelle a évolué, tant au niveau national que dans le canton de Berne. Dans son pilotage du produit, l'OMP doit tenir compte de ces évolutions. En partenariat avec les principaux groupes d'intérêt, il a révisé sa stratégie durant la période sous revue et a défini une nouvelle orientation pour ses lignes d'action stratégiques et ses objectifs. Ainsi la stratégie 2030 de l'OMP est-elle axée sur les actions à entreprendre. Les objectifs annuels qui en découlent ainsi que la convention de prestations conclue avec la Direction coïncident avec les tâches et les futures exigences et évolutions de la formation professionnelle.

Les cinq recommandations stratégiques formulées dans le rapport sur la formation professionnelle 2016 sont reprises sous la forme de sous-stratégies dans la stratégie 2030 de l'OMP. La plupart des objectifs en découlant ont pu être mis en œuvre.

- **Maintenir le taux élevé de diplômé-e-s** : l'accès à la formation professionnelle directement après l'école obligatoire a bien fonctionné, même en 2020 malgré la pandémie. Cependant, l'objectif d'un taux de réussite de 95 pour cent au degré secondaire II pour les personnes de 25 ans et moins n'a pas été atteint. Il a baissé de 1 pour cent à la fin de la période sous revue, une évolution comparable à celle enregistrée au niveau suisse. Avec un taux de réussite de 93,3 pour cent, c'est toutefois un nombre considérable de jeunes qui ont pu rejoindre une formation professionnelle initiale et obtenir un diplôme. Chez les jeunes issus de la migration, le taux de réussite est en légère hausse, ce qui illustre la bonne qualité de l'offre et du soutien proposés.
- **Promouvoir les diplômes professionnels pour adultes** : afin de promouvoir les diplômes professionnels pour adultes, des mesures durables ont été élaborées dans le cadre d'un projet. Le nombre de diplômes n'a pas pu être doublé (ce qui était l'objectif) parce que les mesures définies n'ont pas un effet immédiat. En outre, le groupe cible a généralement besoin de plusieurs années avant d'obtenir son diplôme.
- **Renforcer la formation professionnelle supérieure** : le changement de système de financement pour les écoles supérieures et pour les cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux (EP) et aux examens professionnels fédéraux supérieurs (EPS) n'a pas eu d'effet négatif sur l'évolution du nombre d'élèves. La demande des étudiants et étudiantes bernoises en termes de formation dans les écoles supérieures du canton de Berne a même légèrement augmenté. Par ailleurs, le changement de système de financement a pu être mis en œuvre sans engendrer de coûts.
- **Adapter la formation professionnelle aux nouveaux défis** : le canton a régulièrement adapté la formation professionnelle dans les limites de sa marge de manœuvre : projet Informatique 4.0 (flexibilisation de la formation en informatique), apprentissage autonome dans la formation d'employé-e de commerce et accompagnement des révisions majeures des métiers d'employé-e de commerce et du commerce de détail notamment. Le tournant numérique a eu lieu à tous les niveaux de la formation. En raison de la pandémie de coronavirus, l'accent a été mis sur les aspects didactiques plutôt que sur les aspects techniques. Afin de pouvoir guider de façon plus active les structures des écoles professionnelles, le projet Ecoles professionnelles 2020 a été lancé.
- **Garantir le financement de la formation professionnelle** : malgré la baisse du nombre de contrats d'apprentissage et l'augmentation des coûts de personnel, les coûts par contrat d'apprentissage ont pu être maintenus grâce à des mesures d'économies. Ils sont comparables à la moyenne nationale. La large palette de métiers et l'organisation régionale des écoles professionnelles engendrent cependant des coûts élevés. Afin d'utiliser les ressources financières de manière efficace, l'organisation des classes de la formation professionnelle initiale a été optimisée et le projet Ecoles professionnelles 2020 lancé. Dans le domaine financier, des mesures ont été prises telles que l'élaboration d'un cockpit de pilotage comprenant des chiffres clés de la politique de formation et la révision du SCI pour optimiser le pilotage des structures de la formation professionnelle.

Répercussions de la pandémie de coronavirus sur la formation professionnelle

La pandémie qui s'est déclarée au printemps 2020 a eu un impact important sur la formation professionnelle, qui a dû s'adapter aux besoins et proposer des prestations de soutien qui devraient en partie être prolongées au-delà de 2020 :

- Les **procédures de qualification** (examens de fin d'apprentissage) n'ont pas pu se dérouler selon la procédure habituelle en 2020. Les partenaires de la formation professionnelle au niveau national ont rapidement trouvé des solutions viables. D'un point de vue financier, aucun expert et experte ne devant être indemnisé, les coûts ont été plus faibles cette fois-ci. D'un point de vue administratif en revanche, la mise en place de solutions alternatives a entraîné une augmentation de la charge de travail.
- Les écoles professionnelles ont fait preuve de beaucoup de flexibilité et d'engagement pour assurer le passage à **l'enseignement à distance** puis le retour à l'enseignement présentiel. L'enseignement à distance a toutefois engendré des lacunes chez certains jeunes qui ne disposaient pas de l'infrastructure nécessaire et/ou ne bénéficiaient pas d'un environnement favorable à l'apprentissage.
- Au **degré tertiaire**, l'interdiction de l'enseignement présentiel a grandement pesé sur les étudiants et étudiantes et sur les prestataires de formation. Les prestataires de formations continues ont été particulièrement touchés car la demande de cours a fortement chuté lorsque les **cours en présentiel ont été interdits à partir de mars 2020**, malgré le passage aux formats en ligne. Les résultats concernant la réussite des participants et participantes aux cours ne sont pas encore disponibles. Les écoles professionnelles ont proposé des cours de soutien après les trois mois d'enseignement dispensés à distance au printemps 2020 afin d'aider les élèves à combler leurs lacunes. Pour les apprentis et apprenties dans les domaines de la gastronomie, de l'hôtellerie et de l'événementiel, des formules de substitution ont été élaborées avec l'aide des OrTra car les entreprises n'ont pas pu les former suffisamment. Dans les entreprises qui ont dû temporairement fermer leurs portes, les apprentis et apprenties ont pu poursuivre leur formation sous la direction de formateurs et formatrices et ainsi s'exercer en vue des examens finaux.
- Les mesures visant à freiner la pandémie de coronavirus ont rendu difficiles **l'accès direct** à la formation professionnelle initiale et l'attribution des places d'apprentissage (stages de découverte professionnelle, entretiens d'embauche, etc.). En outre, le recrutement a pris du retard en raison de la situation économique. Le délai pour conclure des contrats d'apprentissage a donc été prolongé jusqu'à l'automne. Un soutien supplémentaire a été fourni (consultations SOS-coronavirus proposées par les centres OP, bourses de dernière minute, etc.), qui a été en partie financé par la Confédération dans le cadre du programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 ». Grâce à ces mesures, l'accès direct à la formation professionnelle initiale a pu fonctionner aussi bien que lors des années précédentes.
- La **transition de la première formation au marché du travail** s'est avérée plus difficile en 2020. Les alternatives telles que les séjours à l'étranger ou les voyages n'étaient pas possibles. Les mesures de soutien déjà existantes pour aider les jeunes à entrer dans le monde du travail ont été élargies. L'Orientation professionnelle a mis sur pied une excellente offre de soutien (sous la forme de webinaires), qu'elle a proposée aux personnes concernées en collaboration avec les écoles. Si la situation économique reste tendue, ces dispositifs devraient gagner en importance.

5. Perspectives pour la période 2021-2024

Les cinq recommandations définies dans le rapport 2016 et formulées comme des stratégies continuent de jouer un rôle déterminant dans la politique de formation. Elles restent donc au premier plan pour la période d'activité 2021-2024. Compte tenu du développement rapide et continu des technologies, des changements sur le marché du travail et des conséquences économiques de la pandémie, l'accent est mis sur les objectifs qui y sont liés :

Maintenir le taux élevé de diplômé-e-s

- **Créer des places supplémentaires dans la formation duale** : la difficulté réside dans le nombre croissant d'élèves terminant leur scolarité obligatoire dans un contexte économique qui devrait rester tendu. Nous ne savons pas encore si les entreprises pourront proposer suffisamment de places d'apprentissage. Un soutien marqué de la part du canton et de l'économie, via un marketing intensif des places d'apprentissage par exemple, est donc nécessaire. En cas de besoin, il faut s'efforcer de trouver des solutions intermédiaires ou élargir l'offre de formations scolaires à plein temps afin d'éviter une hausse du taux de chômage chez les jeunes. Ces mesures peuvent engendrer des coûts supplémentaires.
- **Faire passer le nombre de résiliations de contrats d'apprentissage et d'échecs à la procédure de qualification en dessous la moyenne suisse** : le nombre d'abandons et d'échecs doit être réduit, notamment dans les métiers où ils sont particulièrement répandus, avec l'aide de l'Or-Tra compétente.
- **Renforcer durablement la maturité professionnelle** : dans le canton de Berne, la maturité professionnelle s'est mieux développée que dans la majorité des autres cantons. Il convient toutefois d'augmenter le nombre d'élèves de MP1 par rapport au nombre d'élèves de MP2, de réduire le nombre d'abandons et de garantir la capacité des élèves à réussir des études supérieures. Le renforcement de la maturité professionnelle est essentiel car il permet de fournir à l'économie une main d'œuvre hautement qualifiée (diplômes tertiaires).
- **Soutenir la transition de la première formation au marché du travail** : la récession économique déclenchée par la pandémie entraîne une hausse du chômage chez les jeunes, qui concerne aussi les apprentis et apprenties en fin de formation. Les jeunes qui ne peuvent pas acquérir suffisamment d'expérience professionnelle ou appliquer leur savoir dans le monde professionnel risquent de connaître des difficultés à long terme. Il faut y remédier. Les entreprises formatrices et les employeurs doivent être sensibilisés à cette problématique. Une autre solution est de promouvoir les formations subséquentes.

Adapter la formation professionnelle aux nouveaux défis

- **Suivre de près et mettre en œuvre les révisions des ordonnances sur la formation** : les réformes de la formation en cours dans les domaines du commerce et du commerce de détail ainsi que dans le secteur MEM, étroitement accompagnées sur le plan stratégique au niveau national, doivent aussi l'être au niveau cantonal. La flexibilisation et la modularisation des structures de formation doivent être praticables au quotidien.
- **Développer la transformation numérique et la promotion de l'innovation** : il faut continuer à axer l'apprentissage sur la dynamique du monde du travail. Cela signifie qu'il faut encourager l'utilisation durable des outils numériques dans l'enseignement mais aussi modifier les processus d'apprentissage et donc la planification de l'enseignement pour permettre la flexibilisation et l'individualisation de celui-ci. La promotion du développement du numérique, de l'innovation dans les écoles professionnelles et de l'échange entre elles doit continuer d'être encadrée et de faire l'objet d'une assistance pédagogique. Afin d'améliorer les processus d'apprentissage pour les élèves, les écoles et les entreprises doivent se rapprocher, l'objectif étant d'intensifier la communication et de développer les plateformes de coopération numériques.
- **Encourager les langues et la mobilité** : le mandat donné par le Conseil-exécutif en matière de langues et de mobilité doit être mis en œuvre. La deuxième langue nationale doit être renforcée dans les écoles professionnelles. La problématique du manque de ressources pour la promotion des langues doit être résolue en collaboration avec les écoles.

Promouvoir les diplômes professionnels pour adultes / Soutenir la qualification complémentaire des adultes

- Les évolutions qui touchent le monde du travail transforment les métiers et requièrent des qualifications toujours plus élevées. Par conséquent, il convient d'examiner la possibilité de développer, outre la qualification complémentaire des adultes permettant d'accéder à un premier diplôme au degré secondaire II, les mesures de qualification proposées aux personnes qui se réorientent ou changent de métier. Il convient de continuer à promouvoir le diplôme professionnel pour adultes et

les compétences de base et d'évaluer les mesures à disposition. En outre, les mesures de qualification (*upskilling* p. ex.) pour d'autres groupes cibles doivent être examinées en collaboration avec l'Orientation professionnelle et les associations compétentes.

Renforcer la formation professionnelle supérieure / Prévoir et mettre en œuvre d'autres mesures de renforcement

- En plus des mesures déjà prises, le positionnement des écoles supérieures doit être clarifié et l'harmonisation de la surveillance et l'élaboration de normes intercantionales doivent être soutenues.

Garantir le financement de la formation professionnelle / garantir durablement les finances

- Malgré des marges de manœuvre minimales dans un contexte marqué par l'augmentation du nombre d'élèves en fin de scolarité, la crise économique liée à la pandémie, la transformation numérique et les modifications structurelles de la formation, il convient de garantir durablement le financement de la formation professionnelle initiale tout en maintenant la qualité élevée de celle-ci.
- La première étape de l'introduction du système ERP représente une charge de travail importante pour l'administration et les écoles. Il faut optimiser l'utilisation de SAP pour le pilotage du produit Formation professionnelle aux quatre niveaux (cf. chapitre 2.2).

En ce qui concerne la délégation du Conseil-exécutif de formations à des prestataires privés (Art. 113 OFOP) et l'attribution d'un forfait plus élevé à certaines filières ES (Art. 94a OFOP), il n'apparaît pas nécessaire de prendre des mesures particulières pour la prochaine période de rapport.

Evolution des coûts des sous-produits de la formation professionnelle

Sous-produit	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Préparation professionnelle	45.0	38.8	41.8	46.1	48.0	44.5	39.7
Formation prof. initiale	347.9	353.2	353.8	365.1	361.1	367.2	365.6
Formation prof. supérieure	79.3	86.5	87.0	86.7	86.9	86.7	85.3
Formation continue	5.6	5.7	7.2	10.0	10.1	10.8	9.9

Illustration 29 : Evolution des coûts des sous-produits de la formation professionnelle 2010-2020 (en mio CHF). Source : OMP

Evolution des coûts du produit Formation professionnelle et des subventions versées par la Confédération

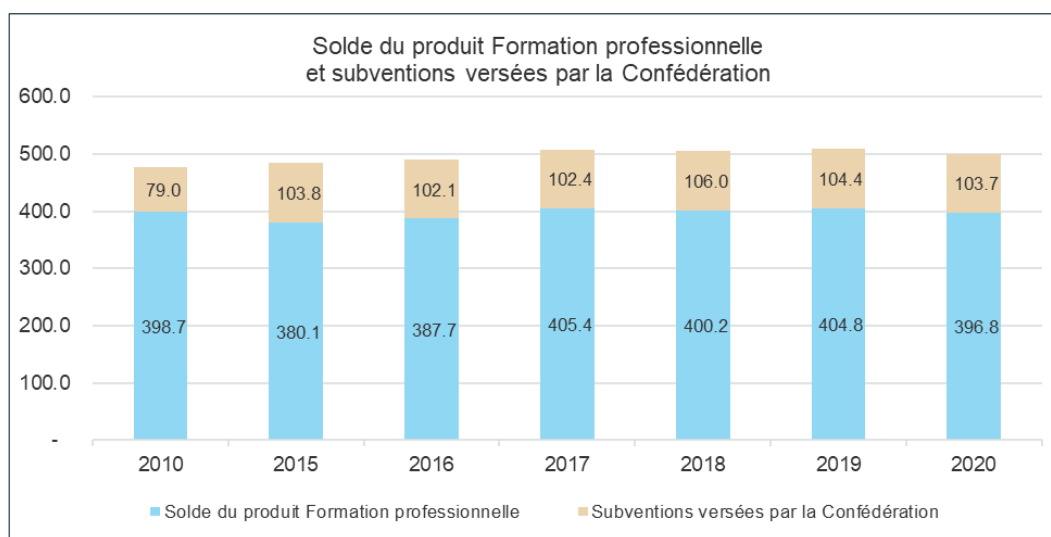


Illustration 30 : Evolution des subventions versées par la Confédération pour la formation professionnelle 2010-2020 (en mio CHF). Source : OMP

6.4 Aperçu du sous-produit Formation professionnelle supérieure

Sous-produit Formation professionnelle supérieure							
<p>La formation professionnelle supérieure s'appuie sur l'expérience acquise pour transmettre aux professionnels les qualifications indispensables à l'exercice d'une activité professionnelle complexe ou impliquant des responsabilités élevées. Ainsi, elle approvisionne l'économie à la fois en personnel dirigeant et en main d'œuvre spécialisée qualifiés. Les formations proposées dans le cadre de la formation professionnelle supérieure comprennent les examens professionnels fédéraux (EP), examens professionnels fédéraux supérieurs (EPS) et les écoles supérieures (ES).</p>							
Indicateurs	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'institutions de formation* (seulement ES à partir de 2017)	50	47	n.a.	25	25	27	29
dont institutions ayant signé un contrat ou une convention de prestations	24	47	n.a.	25	25	27	29
Nb total de filières de formation**	148	206					
dont ES	46	83	n.a.	74	79	88	88
dont examens EP/EPS**	102	123					
Nb total de diplômes	3'558	3'893	3'866	3'937	3'790	3'987	3'622
Diplômes ES	1'255	1'519	1'334	1'564	1'406	1'624	1'577
EP/EPS	2'303	2'374	2'532	2'373	2'384	2'363	2'045
Taux de réussite aux examens ES	92.60%	95.1%	n.a.	93.0%	93.0%	92.0%	94.0%
<i>Indicateurs financiers (en mio CHF)</i>	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Formation professionnelle supérieure (Solde 2, MC IV)	79.3	86.5	87.0	86.7	86.9	86.7	85.3
* Institutions de la formation professionnelle supérieure financées par le canton. A partir de 2018 seulement écoles supérieures (AES)							
** Chiffres non connus à partir de 2017 en raison d'un changement de système (passage de l'AESS au financement fédéral par sujet)							

Source : OMP

6.5 Aperçu du sous-produit Formation continue

Sous-produit Formation continue							
Les offres proposées dans le cadre de la formation continue permettent aux adultes d'acquérir et de consolider des compétences et qualifications afin d'améliorer leurs chances sur le marché du travail et d'organiser leur vie privée et sociale de manière responsable.							
Indicateur	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb d'institutions de formation continue	55	59					61
dont institutions ayant signé un contrat de prestations	23	26					27
Nb de cours de formation continue	1'379	1'539	1'608	1'825	1'863	1'937	1'920
dont cours s'adressant à des groupes de population défavorisés ¹	747	886	1'043	1'209	1'212	1'299	1'253
dont cours concernant des thèmes particulièrement importants pour la société ²	609	634	537	588	622	611	642
dont cours de formation des formateurs/trices	23	19	28	28	29	27	25
Nb de participant-e-s à des cours de formation continue	14'192	15'792	17'559	19'309	19'989	19'907	19'312
dont participant-e-s à des cours s'adressant à des groupes de population défavorisés ¹	7'177	8'570	11'055	12'589	13'023	13'094	12'281
dont participant-e-s à des cours concernant des thèmes particulièrement importants pour la société ²	6'798	7'033	6'226	6'393	6'643	6'526	6'775
dont participant-e-s à des cours de formation des formateurs/trices	217	189	278	327	323	287	256
Sont prises en compte les cours de formation continue proposés par des tiers au sens de l'art. 31 de la loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP) et décomptés au cours de l'année considérée, cours de langue intensifs organisés dans les écoles professionnelles compris. Les autres cours de formation continue proposés par les écoles professionnelles et les écoles supérieures ne sont pas pris en compte. ¹ personnes défavorisées en matière de formation (notamment rattrapage en lecture et écriture), personnes handicapées, migrant-e-s, personnes désirant reprendre une activité professionnelle ² notamment cours portant sur les questions liées à l'âge, à la jeunesse et à la famille (formation des parents), perfectionnement pour les activités à but non lucratif ou bénévoles et compétences fondamentales (basic skills) prévues par les plans d'études en vigueur pour l'école obligatoire.							
<i>Indicateurs financiers (en mio CHF)</i>	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Formation continue (Solde 2, MC IV)		5.7	7.2	10.0	10.1	10.8	9.9

Source : OMP

6.6 Evolution des coûts dans le domaine de la formation professionnelle supérieure 2017-2020³⁰ et du nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s pour lesquels le canton de Berne est débiteur

Coûts de la FP supérieure	2017		2018		2019		2020	
	Elèves	CHF	Elèves	CHF	Elèves	CHF	Elèves	CHF
Nb total d'étudiant-e-s bernois-e-s dans les écoles d'autres cantons	1345	8 835 496	1191	9 125 619	997	9 191 954	852	8 168 286
CP aux examens fédéraux EP/EPS, étudiant-e-s bernois-e-s dans d'autres cantons (relevant encore de l'AESS)	356	722 228	171	241 619	34	56 954	12	24 786
ES, étudiant-e-s bernois-e-s dans d'autres cantons (selon l'AES)	989	8 113 268	1 020	8 884 000	963	9 135 000	840	8 143 500
FP supérieure, étudiant-e-s bernois-e-s dans le canton de Berne	2068	7 072 348	1633	6 445 452	1548	6 538 082	1506	6 898 483
CP aux examens fédéraux EP/EPS, étudiant-e-s bernois-e-s dans le canton de Berne (relevant encore de l'AESS)	768	1 115 348	264	374 452	85	175 082	79	106 983
ES, étudiant-e-s bernois-e-s dans le canton de Berne (contributions AES à des prestataires privés)	1300	5 957 000	1369	6 071 000	1463	6 363 000	1427	6 791 500
Solde ES cantonales : contributions conf. AES pour les étudiant-e-s bernois-e-s dans le budget des écoles ³¹	699		651		721		715	
Solde ES cantonales et ES subventionnées avec contributions supplémentaires conf. AES pour tous les étudiant-e-s, y compris extracantonales, concernant le financement complémentaire ³²	1584	70 776 565	1517	71 355 570	2083	70 971 676	2048	70 282 510
Financement cantonal suppl. CP (nouveau : subventions cantonales supplémentaires en plus des subventions de la Confédération pour les CP aux examens fédéraux EP/EPS présentant un intérêt public particulier)	0	0	0	0	0	0	27	64'404
Total CP aux examens fédéraux EP/EPS	1124	1 837 576	435	616 071	119	232 036	118	196 173
Total ES	4572	82 846 333	4557	86 310 570	5230	86 469 676	5030	85 217 510
Total ES et CP	5696	86 684 409	4 992	86 926 641	5349	86 701 712	5148	85 349 279

Source : OMP

³⁰ Les élèves extracantonales suivant une formation proposée par 16 prestataires privés ne sont pas pris en compte ici.

³¹ Inforama, gibb, Ecole d'Arts Visuels Berne et Bienne, BFF, TFBern

³² BZ Pflège, medi, école hôtelière, ES Bois Bienne, ceff, HFTM; bzemme

6.7 Flux financiers dans le cadre des accords intercantonaux sur les contributions aux frais d'enseignement

Bilan Canton de Berne Exercice 2020	Recettes BE Exercice 2020	Dépenses BE Exercice 2020	Solde BE Exercice 2020
	Montant en CHF	Montant en CHF	Montant en CHF
FP initiale	17'208'372	16'648'817	559'555
Ecoles supérieures (ES)	13'806'242	8'143'500	5'662'742
Elèves bernois suivant une FP supérieure (ES/EP/EPS) sur un site du canton de Berne		6'898'483	-6'898'483
Total FP initiale et FP supérieure	31'014'614	31'690'800	-676'186
Remarque :			
Dépenses FP initiale y c. CSI et IBK			
Solde : recettes - dépenses ; valeur négative = excédent de dépenses			

Source : OMP

7. Liste des abréviations

AES	Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures
AESS	Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
AIS	Agenda Intégration Suisse
APF	Année scolaire de préparation professionnelle Pratique et formation générale
API	Année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration
APP	Année scolaire de préparation professionnelle
APP Plus	Année scolaire de préparation professionnelle plus
ASSC	Assistants et assistantes en soins et santé communautaires
AVEC	Apportez votre équipement personnel de communication
BFF	Berufs-, Fach- und Fortbildungsschule Bern
BZ Pflege	Berner Bildungszentrum Pflege
Bzemme	Bildungszentrum Emme
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
ceff	Centre de formation professionnelle
CES	Commission Ecoles supérieures
CFC	Certificat fédéral de capacité
CGE	Cours de culture générale étendue
CIE	Cours interentreprises
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CP	Cours préparatoire
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
CSI	Cours spécialisés intercantonaux
DEEE	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
DFE	Département fédéral de l'économie (ancien DEFR)
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DSSI	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
ECG	Ecole de culture générale
Educa	Agence spécialisée pour l'espace numérique suisse de formation
EMP	Ecole de maturité professionnelle
EP	Examens professionnels fédéraux
EPS	Examens professionnels fédéraux supérieurs
ERP	Enterprise Resource Planning (progiciel de gestion intégré)
ES	Ecole supérieure
ESC	Ecole supérieure de commerce
FIS	Système d'informations financières
FP	Formation professionnelle
gibb	Gewerblich Industrielle Berufsfachschule Bern
HEFP	Haute école fédérale en formation professionnelle
HES	Hautes écoles spécialisées
HESB	Haute école spécialisée bernoise
HFTM	Höhere Fachschule für Technik Mittelland
iDiKo-S	Projet « Coordination interdirectionnelle de l'encouragement à l'apprentissage linguistique destiné à la population migrante »
INC	Direction de l'instruction publique et de la culture
LABB	Analyses longitudinales dans le domaine de la formation
LEI	Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration

LFOP	Loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle
LN	Loi sur la nationalité suisse
LSE	Loi sur le statut du corps enseignant
MEM	Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux
MP	Maturité professionnelle
MP1	Maturité professionnelle intégrée
NA-BE	Projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne
OCM ES	Ordonnance du DFE concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures
OECO	Office de l'école obligatoire et du conseil
OENS	Office de l'enseignement supérieur
OFC	Office fédéral de la culture
OFOP	Ordonnance sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle
OFPr	Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle
OFS	Office fédéral de la statistique
OIC	Office des immeubles et des constructions
OMP	Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
OP	Orientation professionnelle
ORP	Offices régionaux de placement
OrTra	Organisations du monde du travail
PA 2018	Programme d'allègement 2018
PAI	Préapprentissage d'intégration
PAI+	Préapprentissage d'intégration plus
PHBern	Haute école pédagogique germanophone
PIC	Programme d'intégration cantonal
R/C	Reporting/controlling
RCA	Résiliations de contrats d'apprentissage
SCHAU	Enquête sur les élèves libérables
SCI	Système de contrôle interne
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SEMO	Semestre de motivation
TF Bern	Technische Fachhochschule Bern
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TR	Taux de réussite
UE/AELE	Union européenne / Association européenne de libre-échange
WKS	Wirtschafts- und Kaderschule Bern

8. Sommaire des illustrations

Page de couverture : photo mise à disposition par la TF Bern

Illustration 1 : Système de formation suisse (dans le canton de Berne, c'est le canton qui est responsable des solutions transitoires). Source : OMP	5
Illustration 2 : Solde du groupe de produits (comptes 2020). Source : données financières de la clôture des comptes 2020 du canton de Berne ; Evolution du solde du produit entre 2010 et 2020 : cf. annexe, ill. 32.	8
Illustration 3 : Formations et solutions transitoires choisies par les élèves libérables au 1 ^{er} juin 2020. Source : enquête sur les élèves libérables SCHAU 2020 (les différences d'arrondis entraînent un total de 101 % dans la partie francophone)	10
Illustration 4 : Evolution de la part des jeunes francophones sous contrat d'apprentissage par rapport au nombre total de contrats d'apprentissage dans la ville de Bienne entre 2014 et 2020. Source : OMP, Escada	11
Illustration 5 : Evolution du nombre de classes d'APP. Source : statistiques de l'OMP	12
Illustration 6 : Evolution du nombre d'élèves suivant un préapprentissage entre 2014 et 2020. Source : statistiques de l'OMP sur le préapprentissage	12
Illustration 7 : Parcours suivi au terme de la solution transitoire 2020. Source : OMP, SCHAU BrA 2020	13
Illustration 8 : Evolution des demandes de compensation des désavantages pour la procédure de qualification. Source : OMP, Escada	15
Illustration 9 : Evolution du nombre de contrats d'apprentissage conclus (apprentissage dual et à plein temps) dans le cadre d'un AFP/CFC entre 2015 et 2020. Source : OMP, Statistique de la formation professionnelle initiale	16
Illustration 10 : Résiliation de contrats d'apprentissage de la cohorte d'entrée 2014 par canton. Source : OFS, nov. 2020	17
Illustration 11: Statut de certification de la cohorte d'entrée 2014 suivie jusqu'à fin 2019. Source : OFS, analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB), nov. 2020	17
Illustration 12 : Taux de première certification au degré secondaire II, en 2018, par canton de domicile. Source : OFS, nov. 2020	18
Illustration 13 : Taux de certification du degré secondaire II selon la nationalité et le lieu de naissance Source : OFS, nov. 2020	18
Illustration 14 : Taux de réussite à la procédure de qualification AFP et CFC 2015 – 2020. Source : OMP, Escada	19
Illustration 15 : Professions à faible taux de réussite à la procédure de qualification entre 2016 et 2020. Source : OMP, Escada	19
Illustration 16 : Evolution des taux de maturité dans le canton de Berne entre 2000 et 2020. Source : calculs de l'OFS et de l'INC	21
Illustration 17 : Comparaison des taux de maturité en 2018 dans quatre cantons. Source : OFS, analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)	21
Illustration 18 : Evolution du nombre de certificats de maturité professionnelle délivrés en fonction de l'orientation, du type et de la variante 2015-2020. Source : OMP, statistique des diplômes	22
Illustration 19 : Evolution du chômage global et du chômage des jeunes ayant terminé un apprentissage, de 2005 à 2021. Source : SECO LAMDA	24
Illustration 20 : Les neuf champs d'action du projet global « diplômes professionnels pour adultes ». Source : OMP, OP	25
Illustration 21 : Evolution des admissions aux voies 1 à 4 entre 2013 et 2020. Source : OMP, Escada	26
Illustration 22 : Evolution du nombre de prestataires, de filières de formation et d'étudiant-e-s entre 2017 et 2020. Source : OMP	29
Illustration 23 : Evolution démographique des élèves en fin de scolarité obligatoire dans des cantons de taille comparable en matière de formation. Source : OMP sur la base des données de l'OFS	33
Illustration 24 : Projection de l'OFS et de l'INC pour les années à venir. Source : OFS et INC (BE)	34
Illustration 25 : Les 20 métiers les plus fréquemment choisis 2015-2020. Source : OMP, base de données Escada	35
Illustration 26 : Evolution des coûts, tous cantons confondus, pour la formation professionnelle de 2004 à 2019. Source : relevé des coûts réalisé par le SEFRI auprès des cantons, 2019	41
Illustration 27 : Evolution des coûts des sous-produits dans le canton de Berne, 2010-2020. Source : données financières de l'OMP	41
Illustration 28 : Evolution du nombre de personnes suivant une formation professionnelle initiale et coût par personne en formation dans le canton de Berne. Source : relevé des coûts réalisé par le SEFRI auprès des cantons, 2019	42

Illustration 29 : Coûts par personne en formation par canton, y compris frais d'utilisation des locaux. Source : relevé des coûts réalisé par le SEFRI auprès des cantons, 2019 43

Illustration 30 : Evolution des coûts des sous-produits de la formation professionnelle 2010-2020 (en mio CHF). Source : OMP 49

Illustration 31 : Evolution des subventions versées par la Confédération pour la formation professionnelle 2010-2020 (en mio CHF). Source : OMP 49